

N°

Vol.

Comp.

Q

Tabl.

870



Bibliothèque publique
de Neuchâtel.

838 141

BPU NEUCHATEL



32000 000623043

2, N

No 8334.

Sg. S. 25 Q. 870

BIBLIOTHÈQUE NEUCHATELOISE.

Tome I.

LE

CANTON DE NEUCHATEL

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR

Victor Benoit.

Seconde édition, revue et augmentée.

NEUCHATEL

KLINGEBEIL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1861

LE
CANTON DE NEUCHÂTEL

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR

Victor Benoit.

Seconde édition, revue et augmentée.

NEUCHÂTEL
KLINGEBEIL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1861

NEUCHATEL, IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF

AVANT-PROPOS.

Le pays de Neuchâtel a dans le cours des siècles plus d'une fois attiré l'attention. Naguère encore les événements qui ont précédé son entière admission dans le faisceau helvétique ont eu au loin un retentissement. Aujourd'hui des hommes éminents dans les arts et dans les sciences, de nombreux colons disséminés loin de nos frontières, les produits d'une industrie connus et étalés partout, importent ou propagent le nom du pays. Aussi n'y a-t-il presque pas de voyageur qui ne s'arrête sur les rives de notre lac, qui ne désire connaître la physionomie du canton, les traits saillants de son

histoire, de ses institutions. Nous avons essayé de résumer en peu de pages des données qui nous ont paru intéressantes. Puisse cet opuscule être aux étrangers un guide satisfaisant, un souvenir agréable ; aux nombreux compatriotes disséminés sur la terre étrangère et aux enfants du pays, une lecture substantielle et attrayante.

NOTICE

I

Orographie, géognosie, climat, flore, faune.

La ville de Neuchâtel, située sous $4^{\circ} 35' 30''$ de longitude à l'Est du méridien de Paris, $46^{\circ} 59' 16''$ de latitude et à $434,7^m$ au-dessus de la Méditerranée, a donné son nom au canton dont elle est la capitale. Ce pays, de 8 à 9 lieues de longueur sur 4 à 5 de largeur, est borné au sud par le lac et s'étend vers le nord sur plusieurs chaînes parallèles et étagées, dont la première, sur une pente assez rapide, sort du sein des eaux.

La rive du lac est encadrée par une large bordure de vignobles jonchés d'habitations; le pommier, le poirier, le noyer ombragent les vergers; le pêcher, l'abricotier tapissent les murs des jardins. Mais à peine le voyageur

s'élève-t-il de 200^m au-dessus du bassin du lac, que la végétation prend un aspect différent. Il laisse les vignobles derrière lui et entre dans la région moyenne; le noyer devient rare, les arbres fruitiers présentent des fruits plus rustiques. Sur un gradin supérieur, à 850^m, la région montagneuse s'annonce : l'orge, l'avoine, remplacent le froment, les arbres coniques commencent à se grouper, les pâturages couverts de gentiane jaune occupent de vastes terrains, et quelques métairies au milieu des pelouses ondulées indiquent la limite des lieux habités et l'approche de la région froide. Arrivé dans les parties culminantes, au-dessus de 1300 mètres, il est dans la région alpestre. Là, sur des gazons dégarnis de végétation arborescente, où l'alchémille aux feuilles argentées tapisse les pâturages, il foule une herbe épaisse et courte, émaillée de fleurs aux couleurs vives, et il respire un air vivifiant.

La région basse du canton ou *Vignoble* forme une zone longue et étroite le long de la rive du lac. La région moyenne superposée, de 650 à 850^m, comprend, avec le plateau de Lignièrès, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Le massif jurassique au nord de ces deux vallées est la

Montagne. Le niveau des vallons y varie de 900 à 1000^m, et les crêtes des reliefs qui s'élèvent au-dessus de 1300^m atteignent la région alpestre.

La chaîne du Jura qui, de Schaffhouse, suit la direction S.-O., en formant un arc de cercle jusqu'à Chambéry ou même Grenoble, se divise en plusieurs parties. Une ligne tirée d'Yverdon à Besançon sépare le Jura occidental du Jura central, dont Neuchâtel occupe la partie sud. Cette ligne au S.-O., le Doubs au N.-E., le lac de Neuchâtel au S.-E., et une autre ligne, dirigée de l'embouchure de la Thièle vers la Ferrière, forment un quadrilatère en dedans duquel les limites géographiques du canton sont figurées sur la carte par une ligne plus ou moins contournée. Le sommet du Creux-du-Van (1467^m), le Chasseron (1609^m), le Chasseral (1508^m), le Gros-Taureau (1324^m), points culminants, qui se distinguent facilement, sont sur la limite extérieure du territoire du canton.

La partie du Jura central, distinguée sous la dénomination chorographique de Jura neuchâtelois, est formée de plusieurs chaînons ou chaînes parallèles, dont la première, tournée vers

la plaine suisse, est la plus élevée. Ces chaînes, qui sont séparées par des vallons étroits, sont, en allant du sud au nord :

1° La chaîne de Chasseral et Chaumont¹, dont le lac baigne le pied, qui s'abaisse au-dessus de Neuchâtel pour se relever au-dessus de Boudry, sous le nom de Montagne de Boudry, Creux-du-Van, Chasseron ;

2° La chaîne de la Côte-aux-Fées, Tourne, Tête-de-Ran, Joux-du-Plane, etc. ;

3° La chaîne des Sagnettes, Crêt-de-l'Oure, Sonmartel, Mont-Sagne, etc. ;

4° La chaîne du Gros-Taureau, Chateluz, Pouillerel, etc.

Deux vallons dont le niveau est à environ 750^m de hauteur, occupent l'envers ou flanc nord de la première chaîne : 1° Le Val-de-Ruz, arrosé par le Seyon, qui se fraie une issue dans la cluse formée d'un côté par les flancs déchirés de Chaumont et de l'autre par le Seroue, prolongement de la Tourne. 2° Le Val-de-Travers, que l'Areuse parcourt dans sa longueur et qui, par les gorges de la Clusette, s'ouvre en écumant un passage vers le lac.

¹ Les chaînes ont rarement un nom qui les désigne dans toute leur longueur.

Au nord de la Tourne et de Tête-de-Ran se trouve le vallon de la Sagne et des Ponts; les vallons de la Brevine, Chaux-du-Milieu, Locle, Chaux-de-Fonds, sont au pied de Sonmartel, qui s'abaisse et s'efface au S.-O. de la Brevine. Le Doubs coule à 800^m au pied du versant nord de la dernière chaîne.

La chaîne du Jura est formée par une série de buttes allongées, alignées entre elles et se rencontrant souvent sous un angle très-aigu. Les crêtes se maintiennent à une hauteur assez égale et n'offrent que çà et là des points plus saillants. Les croupes ou espaces compris entre deux versants sont larges et, dans les lieux élevés et balayés par les vents, dépourvus de végétation arborescente. La longueur des vallons ou intervalles longitudinaux entre deux chaînes consécutives est variable. Les vallons sont des bassins clos ou ouverts, qui présentent des coupures profondes et transversales, nommées *cluses*, *gorges*, *pertuis*. C'est à travers ces déchirements à parois nues et abruptes, qui parfois servent de conduit aux eaux, qu'ont été ménagées des voies de communication entre les gradins supérieurs et le Vignoble (Clusette, Gorges du Seyon, Saint-Sulpice, Pertuis, etc.).

Le terrain jurassique se compose de sédiments calcaires stratifiés d'environ 3000 pieds d'épaisseur, qui se distinguent par le gisement, la compacité, la couleur et par la nature des débris qu'ils renferment. Les groupes qui forment la masse principale de la chaîne et qui appartiennent aux époques secondaire ou tertiaire sont : le *crétacé*, le *jurassique*, le *triasique*. Ce dernier (*keupérien*, *conchylien*), ne joue aucun rôle dans le Jura neuchâtelois.

Le jurassique proprement dit comprend les sous-groupes *liasique*, *oolitique*, *oxfordien*, *astartien*, *portlandien*.

Le terrain liasique au plus bas étage a été entamé par le tunnel des Loges; il n'occupe que quelques ceintures étroites autour du Jura. L'oolitique, calcaire en couches compactes de couleur rousse ou brune, se voit à découvert en quelques localités où le revêtement supérieur a été brisé ou enlevé (Tête-de-Ran, Pouillerel, etc.)

La couche de marne superposée (marne oxfordienne) qui atteint jusqu'à 30 pieds d'épaisseur, est bien connue des cultivateurs. Elle se distingue déjà de loin à sa végétation, qui contraste avec celle des étages supérieurs de ce groupe.

Les calcaires blancs (astartien, portlandien)

occupent les assises supérieures du relief jurassique. Ces roches dominant dans le Jura neuchâtelois; elles occupent le sommet des crêtes ou percent sur le flanc des montagnes. Elles constituent des terrains secs et arides. Le *roc* fournit la pierre à chaux, des matériaux de bâtisse et ces bassins de fontaine qui quelquefois atteignent des dimensions gigantesques.

Les terrains plus récents (*néocomien, molasique*), habituellement adossés en stratification discordante aux flancs des terrains jurassiques, remplissent le fond des vallons sans jamais recouvrir les points culminants des chaînes. Le néocomien a été subdivisé en trois séries; l'inférieur, dont Valangin offre le type, le moyen et le supérieur.

Le néocomien moyen forme une bande étroite au pied de la première chaîne; il offre des couches de marne grisâtre et des bancs de calcaires jaunes assez foncés. C'est de cette pierre que sont construits plusieurs des édifices de Neuchâtel. Peu résistante au marteau quand elle est fraîche, elle se travaille facilement. En revanche, elle n'a pas le grain fin des roches sous-jacentes, dont l'une surtout, sous le nom de *marbre bâtard*, est susceptible d'un beau poli.

Le fond, les flancs des vallons supérieurs sont souvent recouverts de terrains de formation récente; ainsi le vallon de la Chaux-de-Fonds renferme dans un espace restreint le néocomien, les terrains tertiaires supérieurs du bassin suisse et quelques lambeaux d'origine diluvienne. Dans les marnes de cette station fossilifère reposent les ossements de grands vertébrés, aujourd'hui effacés du livre de la vie.

Des calcaires d'eau douce se trouvent en outre dans plusieurs localités (Moron, Locle), où ils sont exploités et travaillés avec la hache et la scie sous le nom de *Pierre morte*. D'heureuses circonstances ont amené la découverte de nombreux restes d'une flore éteinte gisant dans les calcaires lacustres de la vallée du Locle.

Des dépôts diluviens, des blocs de granit plus ou moins volumineux se trouvent comme semés au hasard jusqu'à une assez grande hauteur sur le versant des chaînes inférieures. Ces blocs erratiques (pierres striées, moraines), dont le mode de transport est un problème, mais dont l'origine alpine n'est guère contestée, se reconnaissent, encore qu'ils soient à demi-enfouis dans la terre, à la végétation exceptionnelle qui les recouvre. (*Lecidea geographica*, *Asplenium septentr.*)

Les flancs des chaînes renferment des crevas-
ses ou des excavations souvent dues à l'action
des eaux sur la Jaluze (dolomie), et dont plu-
sieurs attirent l'attention des curieux; telles sont :
le *Temple des Fées* (Côte-aux-Fées); la *Baume*,
près de Buttes; une profonde caverne près de
Môtiers; la *Toffière*, sur le Doubs; la *Grotte* de
Rochefort, récemment découverte, etc. Ces exca-
vations, qui, comme de gigantesques canaux de
drainage, servent parfois à l'écoulement des
eaux (Brevine, Locle, Chaux-de-Fonds, Ponts,
Lignièrès, etc.), ont donné lieu à des effondre-
ments dont plusieurs ont une date plus ou moins
précise (*Creux*, aux Ponts; *lac des Taillères*, à
la Brevine; *Loquiat*, près de Saint-Blaise). Des
circonstances particulières font une glacière na-
turelle d'une excavation souterraine (*Monleri*,
au nord de Couvet).

Outre de nombreux fossiles, des dépôts de
diverses matières se trouvent dans le Jura neu-
châtelois, notamment des limons aurifères dans
l'Areuse, des marnes ferrugineuses et du mine-
rai de fer, qui fut jadis exploité au Val-de-Tra-
vers (Bourquins, Champ-Berthoud); enfin l'as-
phalte, matière grasse, imprégnée dans la roche,
dont elle s'extrait par distillation (Couvet, Saint-

Aubin). Cet article, qui s'exporte en pains de 60 à 100 livres, s'emploie aujourd'hui mélangé à des sables, des graviers, pour le dallage des trottoirs, des terrasses, etc. Des eaux minérales (eau soufrée aux Ponts, à Fontaines ; eau ferrugineuse à la Brevine, à Couvet, au Locle, etc.), sourdent dans quelques localités. La source de la Brevine contient, dit-on, une dose inappréciable d'arsenic.

La pierre calcaire est peu susceptible d'imbibition par l'eau. Le minime degré d'hygroscopicité, joint à la facilité qu'ont les eaux pluviales de filtrer à travers les couches crevassées et fendillées, et au peu d'épaisseur de la couche de détritrus, donne au Jura un caractère de siccité qui, sauf quelques oasis molassiques, se retrouve dans tout le canton. Les eaux du ciel n'étant pas absorbées par la roche calcaire, et passant à travers les fissures du sol, descendent jusqu'à ce qu'elles trouvent une assise imperméable (marne, argile,) pour aller sourdre à son affleurement. De là vient que notre canton, qui alimente des cours d'eau assez considérables, n'est, dans les parties supérieures, sillonné que par un petit nombre de faibles ruisseaux ou des rigoles qui disparaissent avec la pluie. Les *ruz* ou *bieds*

des hauts vallons se perdent sous des rochers là où la nature du terrain, le brisement des roches, ouvre un passage aux eaux. Ils se précipitent dans un *entonnoir* et vont chercher par des conduits souterrains une issue à un étage inférieur où la source, jaillissant écumante et forte au pied d'un rocher, met en mouvement des moulins, des usines (*Bieds* à la Sagne, Locle, Brevine, Ponts, etc.; Noiraigue, Areuse, Serrières, Toret, etc.)

Les eaux qui descendent des montagnes appartiennent au bassin de la Méditerranée ou à celui de la mer du Nord, et se rendent par des affluents intermédiaires au Rhin et au Rhône. La ligne de partage des eaux passe par les Rousses, les Bayards, Sagnettes, Sonmartel, Entre-deux-Monts, Crozettes, etc. Les grands récipients sont le lac et le Doubs.

Le Doubs délimite le canton sur un espace de trois lieues. A l'approche de notre territoire, le lit de la rivière s'élargit considérablement et forme le *lac* du Doubs. A peu de distance des Brenets, la rivière s'encaisse dans les rochers et forme une série de larges bassins entre des parois de rochers perpendiculaires de 1000 pieds de hauteur. Tout à coup le fil de l'eau se dessine,

le lit de la rivière se rétrécit et forme une chute de 80 pieds de haut. Au-dessous du *Saut*, les eaux coulent sur une pente rapide entre les flancs abruptes des montagnes qu'elles séparent (Moron).

Le lac de Neuchâtel, avec son affluent la Thièle et l'extrémité occidentale du lac de Biemme, délimitent notre canton du côté de la Suisse. Cette nappe d'eau, de 9 lieues de longueur sur $1 \frac{1}{2}$ de large, mesure jusqu'à 450 pieds de profondeur. Le milieu de la vallée lacustre, d'Auvernier à la Lance, est occupé par une colline bien connue des pêcheurs, dont le point culminant, à l'extrémité orientale, arrive à 30 pieds au-dessous du niveau de l'eau (la Motte). Les eaux du lac, claires et transparentes, tantôt offrent une couleur bleuâtre ; tantôt, selon l'aspect du ciel, la direction des vents, la nature du fond, l'inflexion des rayons lumineux, elles présentent des teintes variées ou des nuances sombres. Souvent, par un temps calme et sans agent provocateur connu, une agitation passagère et locale se manifeste à la surface de l'eau ; ce phénomène se nomme *le gonfle*. En 1830, année mémorablement froide, la surface du lac fut entièrement prise par la glace. Le lac

passé pour être dangereux ; le nautonnier craint moins la force de la vague que l'action simultanée des vents qui se combattent à sa surface. De nombreuses barques à voile carrée le parcourent dans tous les sens, et les bateaux à vapeur y tracent de larges sillons depuis 1825.

Les trois lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne ne sont guère qu'une masse d'eau dans les grandes crues. Les basses plaines environnantes, qu'exhaussent de plus en plus les alluvions des rivières affluentes et l'encombrement des canaux de décharge, forment alors le fond des eaux. Le desséchement projeté de ce sol marécageux (Seeland) ferait baisser de 4 à 6 pieds le niveau actuel du lac et livrerait des milliers d'arpents à la culture. La hauteur moyenne des eaux du lac de Neuchâtel est de 7,5 pieds, ou 2,25 mètres au-dessous du môle¹. Une fois en 20 ans l'eau atteint 3,5 pieds et une fois en cinquante ans 2,2 pieds de l'échelle. Le lac, dans les plus basses eaux connues, est descendu à 10,7 pieds; le plus haut stage est à 1,4 pied.

¹ Le môle n'existe plus, mais son niveau était de 434,7 m au-dessus de la Méditerranée. Cette hauteur, qui est le 0 de l'échelle d'étiage actuelle, est de 2,2 m inférieure à celle qu'admettent les ingénieurs de la Confédération.

Le mouvement ascensionnel du niveau varie donc dans les limites de 9,33 pieds.

L'intérieur du Jura offre de petits lacs (lac des Taillères), des mares, des flaques d'eau, des marécages.

Quand les eaux des vallées à pente douce ou à niveau horizontal se maintiennent à la surface du sol, les sphaignes, les prêles, les laiches et autres plantes aquatiques croissent et se propagent dans les dépressions de terrain. Ces débris organiques se tassent et forment des tourbières qui, exploitées, fournissent un excellent combustible caché sous un tapis végétal mouvant. (Brevine, Chaux-du-Milieu, Verrières, Eplatures, Ponts, Crozettes, Lignièrès, Pouillerel, Roussotes, —près du Cerneux-Péquignot, à environ 1200^m d'altitude,— etc.) Ces marais tourbeux occupent à peu près la cinquantième partie du sol du canton.

Le climat du canton est fort variable : il subit des modifications selon l'exposition des lieux et selon l'altitude.

La fraîcheur des prairies sur le versant nord des chaînes accuse une différence de température provenant de l'inégalité de l'action solaire. Une observation faite dans un jour calme et

serein indique cette différence de $3,12^{\circ}$ entre le versant sud et l'envers de la montagne. L'œil saisit à l'instant ce contraste en comparant, par exemple, la végétation du Locle et celle des Hauts-Geneveys. C'est sur les fortes pentes, dans les meilleures expositions du Vignoble, que se recueillent les bons crûs de Cortaillod, de Neuchâtel, de Hauterive, et que la culture de la vigne s'élève jusqu'à 600^m .

La moyenne du mois le plus froid sur la rive du lac, lequel est généralement janvier, varie de -2 à -4° . La moyenne de juillet, qui est généralement le mois le plus chaud, oscille entre 18 et 19° . La température moyenne de Neuchâtel peut être évaluée à $8,5$; à la Chaux-de-Fonds, à 997^m , la température moyenne est de $5,5$ degrés. Une ascension verticale de 180^m abaisse la température de 1 degré.

La météorologie du canton porte pour l'année 1856-1857 : le 10 février apparaissent à Neuchâtel les premiers papillons jaunes ; 29 février : plus de neige dans les hautes vallées ; 22 avril : la neige a disparu du Chasseral ; 6 octobre : première neige sur le Jura ; 23 octobre : première petite gelée au Val-de-Ruz ; 12 novembre : première petite gelée au bord

du lac ; 19 décembre : première neige dans le bas pays.

La différence d'époque où se font les mouvements de la végétation dans les différentes altitudes peut encore donner une idée des climats aux divers niveaux. Pouillerel (1276^m), limite altitudinale de la culture de l'avoine, peut, année commune, encore compter sur la rentrée de l'orge qui, à cette hauteur, a lieu du 1^{er} au 20 septembre. Au Vignoble, la moisson précède d'à peu près 40 jours cette tardive récolte. Le retard des mêmes cultures pour 100^m est ainsi d'environ 5 jours. La même différence d'élévation augmente de 3 le nombre des jours de chute de neige¹ et de 10 jours la permanence de la couverture hivernale. Les

¹ Gagnebin, un des premiers naturalistes jurassiens du siècle passé, avait compté en une année à la Ferrière (1,020^m) 93 jours de pluie, 43 jours de neige : en tout 136 jours de chute. A la Chaux-de-Fonds, la quantité de pluie et de neige tombée en 1859 a été de 1254 millim. (chiffre qui représente presque une moyenne), à Fontaines, de 944 millim.; à Neuchâtel, de 833 millim. Cette même année, la Chaux-de-Fonds a compté 17 jours de pluie, 19 de neige, 7 de brouillard.

Fontaines a compté 61 jours de pluie, 22 de neige, 7 de brouillard.

Neuchâtel a compté 75 jours de pluie, 10 de neige, 20 de brouillard.

La température moyenne de la même année a été : pour Neuchâtel, 10,1°; pour Fontaines, 8,4°; pour la Chaux-de-Fonds, 7,1°. Le mouvement de niveau du lac s'est réduit à une hausse totale de 145 millim.

hautes sommités sont environ six mois sous la neige. Tandis que le triangle des cantonniers des montagnes fraie, par vingt à trente courses pénibles, un passage aux véhicules à travers une couche de neige de 2 à 8 pieds d'épaisseur, les voitures publiques s'adaptent dans le Vignoble aux traîneaux et arrivent presque tous les hivers à Neuchâtel.

En été comme en hiver, le thermomètre accuse souvent des variations extrêmes entre la température du jour et celle de la nuit. Il descend parfois en 24 heures de 0 à — 25° ou s'élève de 3 à 26°.

Le brouillard est aussi un facteur de la température. Il fait en automne une apparition assez régulière dans les contrées basses. Vers la fin de septembre il commence à se montrer le matin ; le soleil, en se levant, le partage, le chasse, le dissipe. En octobre et novembre, il prend plus de consistance : la brume circule lentement et résiste à l'action solaire ; une froide et pénétrante humidité l'accompagne. Du haut de la montagne, où règne un ciel pur et serein, la plaine entre le Jura et les Alpes est comme une vaste mer frappée d'immobilité dans la tourmente.

Les vents qui dominent dans le Jura neuchâtois sont le S.-O. ou O, et le N.-E. ou E. Ce dernier vent, nommé *bise*, est vif et stimulant. Il ramène souvent les gelées en mars et avril. Son action absorbante a porté jusqu'à 10,2 millim. l'épaisseur de la couche d'eau enlevée en 24 heures au lac par voie d'évaporation. Le vent d'ouest, précurseur de la pluie, souffle parfois avec une violence à laquelle ne résistent ni les arbres des forêts, ni même la couverture des habitations. Souvent, vers la fin du jour, surtout dans la saison chaude, règne une brise nommée *joran*. Ce vent, qui souffle du haut de la montagne vers la plaine, et qui ne s'étend qu'à peu de distance de la rive, est dû au remplacement de l'air plus chaud de la région basse par celui des couches supérieures. La fraîcheur de ce courant local prive les habitants du Vignoble du charme attaché aux belles soirées dont jouissent les contrées à sol moins accidenté et à température moins variable que la nôtre.

La température moyenne des sources est un peu supérieure à la moyenne atmosphérique. Elle est pour Neuchâtel de 10 degrés, pour la Chaux-de-Fonds de 6,50, chiffre qui dément l'étymologie de *Chaude Fontaine* donnée pour

cette localité. La dangereuse fontaine froide au fond du Creux-du-Van ne dépasse guère 4,50 dans la saison la plus chaude de l'année.

Les circonstances climatériques se devinent à l'architecture des habitations rustiques des montagnes. Des maisons peu élevées, des toitures en bardeaux chargées de pierres révèlent la région des vents violents ; les fortes poutres accusent le poids des neiges ; les côtés du large toit inclinés vers le couchant et le levant, le chéneau qui conduit les eaux du ciel au réservoir, indiquent la pénurie des eaux pluviales et la siccité du sol. Aux murs épais, où aucun interstice ne donne prise au vent glacial ni entrée aux tourbillons de neige, aux parois boisées, aux amples cheminées où le montagnard fume sa viande, à la couverture qui protège à la fois l'homme, les animaux et les approvisionnements, à la distribution intérieure qui, sans sortir, permet aux habitants de vaquer aux soins domestiques, on devine la permanence des neiges, l'âpreté du climat, la rareté des communications pendant la rude saison.

La végétation, qui donne la physionomie à une contrée, varie selon l'altitude, la configuration, la nature du sol, et selon que l'humidité,

la lumière, la chaleur sont réparties en proportions inégales dans les différentes stations. Sur les sommités sèches et arides des chaînes se trouvent l'*alchemilla alpina*, *androsace lactea*, *dryas octopetala*, *poa alpina*, *heracleum alpinum*, *sorbus chamaespilus*, *aster alpinum*, *nigritella angustifolia*, etc. Sur les pâturages où voltige l'apollon, le saule à grandes feuilles, l'alisier au feuillage argenté forment quelques bouquets; de nombreuses gentianes aux fleurs bleues, des campanules, la crête-de-coq, l'épervière, prennent la place du crocus printanier, de l'ayaut, du narcisse rayonnant, et émaillent tour à tour les pelouses de teintes violettes, blanches ou jaunes.

Les hautes tourbières abondent en aireselles, en andromèdes; l'ériophore alpin croît à côté du saule nain, du bouleau de Sibérie, du pin rabougri. Dans les cours d'eau noirâtre, les longues tiges de potamogeton, les feuilles linéaires des rubaniers se débattent et résistent en serpentant au courant qui les entraîne.

Dans les combes humides, dans les ravins étroits et encaissés s'élève la lunaire, la plus grande de nos crucifères. De hautes touffes de fougère, l'adénostile aux feuilles gigantesques,

la scolopendre se montrent dans les fonds pierreux ou rocailleux, et la petite fleur blanche de *mæhringia muscosa* se balance au moindre souffle au-dessus des mousses humides.

La pesse, le sapin, quelques hêtres, des ifs isolés forment dans la montagne des forêts à l'ombre desquelles croissent des chèvre-feuilles, des groseillers, le houx, le muguet, le sceau de Salomon, etc.

Thesium pratense, *phyteuma orbiculare*, *Trollius europeum*, *Anthyllis vulneraria*, *Orchis morio*, *platanthera bifolia*, *gymnadenia conospea*, *carex montana*, etc., ont une prédilection marquée pour les prés secs des régions élevées, tandis que sur les abruptes rocheux qui les dominent on recueille *sesleria coerulea*, *rhamnus alpinus*, *saxifraga aizoon*, *cotoneaster tomentosa*, *thesium montanum*, *melica ciliata*, etc.

La flore du canton compte environ 1300 espèces de végétaux phanérogames ou chryptogames vasculaires. De même que par l'effet des cultures plusieurs espèces exotiques sont venues prendre place auprès des végétaux indigènes, de même quelques plantes croissant naguère spontanément dans le canton ont disparu (*sedum vil-*

losum, Acorus calamus, Xanthium, Inula helenium, etc.)

Dans la région privilégiée, sur le terrain qui recèle la truffe d'automne, croissent de nombreuses espèces de végétaux arborescents qui récréent l'œil et diversifient le paysage. Dans la montagne, qui présente en général un aspect uniforme, une teinte monotone et sévère, la framboise, la ronce, l'airelle, la myrtille, la fraise sont les seuls fruits qui s'offrent à la main de l'homme. Le sorbier est presque le seul arbre à feuilles qui abrite de joyeuses causeries aux alentours des demeures. Mais là où les jours de tempête on entend mugir ces forêts au sombre feuillage, là aussi les prés, les bois exhalent de suaves parfums dont l'air est embaumé au loin.

La nature a assigné aux colons des trois zones des occupations différentes et des conditions d'existence diverses. Tous gagnent leur pain à la sueur de leur visage. Le dos courbé sous le faix, le vigneron reporte les terres ébou-lées dans les lieux dégarnis, fume le sol, renouvelle les plants, taille, fossoie, pose les tuteurs, laboure la terre, ébourgeonne, effeuille les ceps jusqu'au moment où d'autres soins l'appellent au pressoir. Penché sur la charrue, le cultiva-

teur trace péniblement un profond sillon, sème, herse, attend de la bonté divine la bénédiction de ses travaux et moissonne pour encore préparer la terre à recevoir les germes que sa main y dépose. Quand le colon des montagnes ouvre et enseme un champ, il sait qu'une année ou l'autre les gelées d'août viendront détruire ses espérances, que ses épis encore verts seront ensevelis sous une neige précoce. Il fait ses fourrages, mène pour quelques semaines ses troupeaux dans les lieux élevés, recueille le lait, confectionne ses fromages. Mais aujourd'hui les cultures diverses ne sont plus l'unique ressource des habitants. Le climat a rendu ingénieux ces hommes vivant six mois au milieu des neiges ; il a favorisé l'essor de l'industrie qui a changé l'aspect des montagnes et fait leur prospérité.

La faune neuchâteloise est riche en espèces, bien que le droit de chasse illimité ait réduit le nombre des individus. Notre canton n'a pas d'insectes connus qui lui soient particuliers. Environ 300 espèces d'oiseaux stationnent ou passent dans le pays. D'heureux chasseurs ont abattu le flamant, la buse gantée, l'aigle royal, la grande outarde, la mouette tridactyle, etc. A de longs intervalles, de brillants jaseurs de Bohême péré-

grinent dans nos bois. Le rappel de la perdrix s'entend parfois dans le Vignoble; le coq de bruyère se voit encore dans les forêts du Cachot et du Creux-du-Van, et plus d'une riche dépouille de grèbe tué sur le lac maintient en hiver des mains délicates à une douce température. Le temps est loin de nous où l'on érigeait des chapelles à saint Hubert. La paroi occidentale du Creux-du-Van (Fauconnière) n'a pas conservé les hôtes dont elle tire son nom. La loutre de l'Areuse, le cerf, le chevreuil, le lapin, le blaireau, le sanglier, l'ours, le lynx, anciens hôtes de nos forêts, ont, comme le dragon de Saint-Sulpice (Vuivra), été anéantis dans leur race. Le rossignol a fui les rives déboisées du lac; le lièvre, qui chez nous trouverait de si bons lits de mousse et des festins de serpolet si odorant, devient extrêmement rare. Parfois encore un loup affamé s'aventure en hiver sur les glaces du Doubs pour venir butiner à nos frontières. A la première nouvelle d'irruption, l'alarme se répand, et bientôt l'animal rapace tombe infailliblement sous la balle du chasseur, pour lequel se prépare une couronne de branches de sapin. Le renard, la martre, quelques animaux rapaces, la vipère, sont pour nous à la tête des animaux nuisibles ou dangereux.

Les eaux ont aussi leurs habitants : le salut, la baleine du lac, qui atteint quelquefois 7 à 8 pieds de longueur et le poids de 70 à 100 livres ; l'anguille, la carpe, la tanche, qui, comme le plus grand de nos poissons indigènes, sont plus communes dans les eaux vaseuses du lac de Morat ; la lotte, le goujon, l'able, le plus commun de nos poissons, le vairon, qui, avec l'écrevisse, se trouve jusque dans les ruisseaux des hautes vallées ; la brème, la platelle, plusieurs leucisques, le vorace brochet, dont des échantillons atteignent 20 à 25 livres ; la truite du lac dont, avec plusieurs autres espèces, la pisciculture favorise la propagation, la truite de rivière, si recherchée sur les bords de l'Areuse et du Doubs, l'ombre-chevalier, poisson exquis, mais peu commun, ami des eaux profondes de la partie moyenne du lac ; l'ombre de rivière ou amble, la palée que, ainsi que la bondelle ou hareng du lac, on exportait autrefois salée dans des barils ; la perche, le chassot, enfin la petite lamproie, poisson gélatineux dont la larve n'a pas encore été signalée dans notre lac. Une couple de crustacés, quelques mollusques, se fixent sous les galets, rampent au fond des eaux, sur les roches recouvertes d'une végétation verdâtre et

filamenteuse, ou s'attachent aux végétaux flottant dans les ondes. L'écume même formée sur la rive sous le bris régulier des vagues renferme des mondes d'animalcules qui se succèdent périodiquement, selon les époques de l'année.

Le lac des Taillères présente un fait assez singulier ; l'imagination populaire, qui le dit « sans fond » (16 brasses), signale dans ses eaux la présence d'un énorme brochet. Ce lac, formé au XV^e siècle par effondrement des terrains, a sa flore aquatique et nourrit dans ses eaux limpides une espèce de potamogéton fragile et délicate qui est très rare en Suisse.

II

Langue, origine de la population.

Une ligne tirée de Delémont à Sion par Bienne, Fribourg, indique assez exactement les points de contact des langues allemande et française. La Thièle est une démarcation précise.

Des noms de lieux auxquels on attribue une origine celtique se sont conservés jusqu'à nous, par exemple : Creux-du-Van (van : montagne), Doubs (doub, daub : vallée sombre), etc., mais, à part quelques vestiges, l'époque celtique n'a guère laissé de traces, sauf toutefois les restes d'habitations lacustres exhumés sur les bords de nos lacs ¹.

¹ Quelques auteurs ont cru que les pierres connues sous le nom de *pierre-feu* (à Vilars, au Pâquier, naguère à Vauvroux près de Bevaix), dont quelques-unes servirent de bornes, furent des monuments consacrés au culte druidique, comme les pierres levées ou menhirs de Bretagne.

Les débris de l'industrie trouvés à la surface du sol, en terre libre ou dans les tombeaux, appartiennent à l'époque historique ou la précédente. A celle-là appartiennent les médailles romaines recueillies dans différentes parties du Vignoble et du Val-de-Ruz, des fragments de vases, d'ustensiles, des restes d'habitations, d'établissements (Colombier). D'autres débris d'instruments, essais informes d'une civilisation dans l'enfance, des restes d'habitations trouvés sous les alluvions des lacs, datent d'une époque antérieure. A défaut de documents historiques et de tradition, on a étudié ces irrécusables témoignages d'une industrie primitive. L'étude comparative de ces débris entre eux, des terrains qui les recouvrent, a conduit à des conclusions qui font remonter à 20, 40 ou même 60 siècles avant notre ère la présence de l'homme non-seulement sur le sol de l'Helvétie, mais aussi dans une grande partie de l'Europe centrale, où des trouvailles analogues ont été faites.

D'après la matière dont sont faits les instruments les plus indispensables, cette période anté-historique a été divisée en trois âges¹. L'âge

¹ Plusieurs de ces objets, trouvés par hasard ou amenés au jour par des fouilles intelligentes, sont exposés dans une des salles du musée.

de pierre, le plus ancien, dont les vestiges se trouvent à Concise, est caractérisé par des instruments en pierre ou en os. Des têtes de flèches, des haches non percées en forme de coin, des poinçons, etc., se trouvent pêle-mêle avec des fragments de poterie grossière, des noyaux de fruits et des ossements provenant d'animaux domestiques ou sauvages.

Dans l'âge suivant, auquel le bronze donne son nom, ce métal devient la matière des armes de guerre, des outils industriels, d'ustensiles domestiques et d'ornements personnels. Epées, poignards, lances, flèches, haches, couteaux, ciseaux, faucilles, etc., se trouvent confusément avec de grandes épingles, des broches, des aiguilles, des anneaux, des fragments de poterie, des vases d'argile faits au tour, dont les formes et l'ornementation décèlent la naissance du goût. Les reliques de cet âge se recueillent à Cortaillod, à Auvernier, à Bevaix, etc.

L'âge de fer, qui est celui où l'invasion romaine surprit les Celtes, précède de quelques siècles la conquête. Marin est la station des trouvailles de cette période.

De la matière des débris, de la succession des formes, de l'ordre de besoins que ces objets

étaient destinés à satisfaire, on conclut le genre de vie et le degré de développement auquel étaient parvenues ces races primitives.

Les habitations des premiers âges s'élevaient au-dessus des eaux, à peu de distance de la rive, sur des pieux ou pilotis. Ces pilotis, recouverts d'un plancher brut, formaient un emplacement occupé par des cabanes de 12 à 15 pieds de diamètre, construites de pieux reliés par des branches entrelacées, intérieurement garnies d'un revêtement d'argile. (Lac de Bienne.)

Les habitations du second âge se trouvent souvent sur l'emplacement qu'avaient occupé celles de l'époque antérieure. Des restes carbonisés prouvent que ces demeures ont été détruites par le feu. On pourrait ne voir dans ces stations que les degrés de développement successif d'un même peuple. Cependant de la présence des fragments et débris d'instruments parmi les décombres, on a conclu que la destruction a dû être violente; de la transition presque subite de l'emploi de la pierre à l'usage du bronze, on a admis qu'un peuple conquérant (Celtés?) s'était substitué à la race primitive, par une invasion à main armée. Les historiens romains ne mentionnant nullement l'existence d'habitations lacustres

dans l'Helvétie, on se croit fondé d'admettre que le peuple envahissant, s'il n'a subi lui-même le sort des premières populations, a, pendant la durée de son séjour, modifié avec son industrie primitive sa manière de vivre et ses établissements. On conçoit sans peine qu'un peuple ait abandonné les stations lacustres pour asseoir ses demeures sur la rive dès que la multiplicité et l'énergie des moyens de défense donnaient un plus haut degré de sécurité personnelle.

Aujourd'hui des villages, des villes, prospèrent sur les rives où le Celte élevait sa hutte; l'herbe des champs recouvre les lieux où sont déposés ses os calcinés, et les vapeurs remuent profondément les eaux que sillonnait son canot. Entre ce peuple et nous ont passé les Romains et la migration bourgonde.

Des études archéologiques faites dans le Jura, il résulte que les lieux fertiles ou protégés par une forte assiette ont été habités de tous les temps. Le Bourgonde établit sa demeure et éleva son bourg sur l'emplacement dont le Romain avait lui-même expulsé le Celte cinq siècles auparavant.

Les Romains implantèrent dans la Suisse romande leur religion, leur législation et leur lan-

gue. Les traces de leur séjour n'ont point complètement disparu ; elles se retrouvent sur le sol, dans les institutions, dans la langue.

Bien que les noms propres du moyen âge aient, dans les actes de cette période, été habituellement traduits en latin ou que les noms vulgaires aient été modifiés par une terminaison étrangère, on ne peut douter que plusieurs des noms des lieux habités qui s'élèvent sur la rive du lac ne remontent au temps des Césars. Tels sont *Hauterive* (*alta ripa*), d'où Avenches tirait des matériaux de bâtisse qui s'embarquaient à *Saint-Blaise* ou *Arins* (*Arena*) près de *Marin* (*Mala Arena*). *Serrières* (*Serræ*), dont les scies fournissaient les bois de construction, et *Bevaix* (*Biviæ*), connu par l'abondance de ses eaux potables, doivent probablement leur nom à ces circonstances. On désigne encore aujourd'hui par *vi detra* (*via strata*) une ancienne route romaine qui longe la rive du lac avec plusieurs bifurcations.

Comme de la fusion des institutions germaniques avec celles de la race latine naquit la féodalité, ainsi du mélange des races est issue la langue romane dont dérive le français moderne.

A côté de la langue actuelle, le français mo-

derne, vivent encore dans les campagnes, sous le nom de *patois*, les restes stationnaires de l'idiome contemporain des croisades¹, bien que plus ou moins altérés par l'absence des monuments écrits. Le patois, qui tend à disparaître, renferme des sons que les moyens graphiques actuels ne peuvent désigner, et des mots qui, souvent, quand la souche est le latin, serrent de plus près le mot originaire que l'équivalent français. Le langage rustique conserve, avec la vivacité des tours, avec des locutions énergiques, la naïveté qu'on aime à retrouver dans nos anciens auteurs. Sa grammaire offre des constructions, des figures euphoniques qu'affectait l'ancienne langue. Une équitable répartition de voyelles et de consonnes rend le discours rustique agréable à l'oreille; l'accent, qui est comme l'ame d'une langue, ne lui est pas étranger. Sa lexicographie, dépourvue de termes scientifiques et de ces noms abstraits, en *ment*, en *ion* qui font irruption dans la langue actuelle, a admis, par suite du contact avec nos voisins de l'Est, des mots d'origine germanique. Elle en

¹ Citons à l'appui de cette opinion l'usage bien conservé du mot *Ké* (du latin *ecce*), datant du berceau de la langue française et encore employé dans le sens de : C'est cela, n'est-ce pas? et le salut qui, aujourd'hui usité sous la forme elliptique, se conserve en patois sous sa forme pleine : A dieu siz vos!

conserve d'autres que nos étymologistes font remonter aux relations que les Grecs entretenaient avec les Gaules. Quoi qu'il en soit, cet idiome qui se meurt et dont plus tard on recueillera religieusement les restes, renferme un trésor de bons et vieux mots que la langue académique, malgré leur valeur réelle, méconnaît ou expulse dédaigneusement.

Je vis de bonne soupe et non de beau langage !

répète maint Neuchâtelois en se servant de l'idiome de ses pères. Cependant il n'y a personne dans le pays qui, ensuite de l'influence bienfaisante de l'école et de l'église, ne parle français. Il est vrai que dans maint mot la quantité non plus que la qualité de la voix ne concordent avec les prescriptions académiques ; qu'à côté des archaïsmes de prononciation (*ardan-ment*, *agré-i-able*, *chatagne*, *aragnée*, etc.) se maintiennent dans des lieux reculés des archaïsmes de genre (la *poison*, la *lièvre*, la *carrosse*, la *comté*, etc.) Mais si le peuple oublie l'étymologie de *scorsonaire* (écorce noire), l'almanach national même représente aujourd'hui comme naguère l'*automne* en concordance avec le genre traditionnel ! Là où *je hais* s'entend encore avec dié-

rèse, comme dans le XV^e siècle le voulait l'usage général, on entend des mots qui datent du temps de la chanson de Roland : *machuré* (mal curé), la *pute* (combe), etc. On conçoit encore vers la frontière nord comment un rébus figurant un « franc sous E » a pu naguère désigner *François*¹. A la prononciation de *psaume* écourté de la lettre initiale se comprend son dérivé *sautier* (*lecteur d'église* puis *huissier*). De *raine* se sont formés *rainette*, *renette* et *renouille* sans l'entête additionnelle qu'exige la désignation correcte de ce batracien. De nombreux provincialismes présentent des mots régulièrement formés d'un radical français par désinence illégale bien que logique : *décrottoir* (*decrottoire*), *litterie*, *pétrin* (*pétrissoire*), *corbet* (*couteau à lame courbe*), etc., ou par syncope : *gel* (*gelée*), *ruz* (*ruisseau*), *son* (*sommet*: *Grandson*, *Sonmartel*), et qui proviennent du temps où le français permettait peut-être le raccourcissement des mots. Plusieurs expressions provinciales tombent en désuétude, d'autres se maintiennent avec une persistance vivace. Longtemps encore on entendra : *Jaluse*, *torrée*, *morgier*,

¹ Rappelons que dans le groupe *oi*, le premier élément de l'association se prononce *ou* et que le second signe a passé au son plein et sonore qu'il a aujourd'hui par l'intermédiaire de E.

soulon, casse, seillot, palanche, gringe, gicler, foyard, crampet, peuglise, uberre, combe, rêler, etc. Des particularités propres à la nature du pays, aux mœurs, aux usages, motivent ou nécessitent l'emploi de quelques-uns de ces vocables. Ainsi en dépit de l'Académie, le laitier conserve sa *bouille*, le porteur d'eau sa *brande*, la ménagère sa *cocasse* et ses *buchilles*, etc. Il est des mots employés par les vachers ou métayers pour désigner les manifestations perceptibles à l'oreille des impressions ou des besoins qu'éprouve le bétail. Ces termes, sous la plume d'un Buffon, eussent enrichi la langue, qui n'a souvent qu'un mot pour exprimer des cris ou sons différents, dont les nuances échappent à ceux qui ne vivent pas en contact incessant avec la nature. Nos géologues, pour désigner des caractères spéciaux aux formations jurassiques, ont eu recours à des expressions populaires. Ennoblis par la science, ces termes ont été acceptés et ont à présent cours partout.

III

Histoire.

L'histoire politique de Neuchâtel commence au XII^e siècle. Le pays, avant cette époque, avait subi la conquête romaine. Au sixième siècle, la migration bourgonde s'arrêta dans l'Helvétie occidentale; le peuple conquérant se confondit avec la race gallo-romane. Plus tard, une tour forte élevée sur un mur romain servit de refuge à la reine Berthe pendant les invasions des Sarrasins (954) et favorisa la naissance d'une ville. Vers l'époque où le royaume d'Arles passe sous la domination des empereurs d'Allemagne paraît avec certitude la souche dont sont issus les comtes de Neuchâtel.

L'an 1033, Conrad le Salique, roi de Bourgogne, nomma gouverneur de la contrée Ulrich,

comte de Fenis. Le comte transféra sa résidence à Neuchâtel. Dans ce temps les emplois étaient déjà héréditaires.

En 1214, Ulrich et Berthold, son neveu et pupille, déclarent libres leurs sujets domiciliés dans l'enceinte du bourg. Cette charte est la pierre d'assise sur laquelle se sont établies les institutions qui nous ont longtemps régis. Elle détermine la nature des services et des redevances dues au seigneur, accorde la franchise et l'inviolabilité des personnes, l'exemption de taxes arbitraires, la liberté d'acquisition, de possession et de disposition des biens, et en outre elle assure asile et protection aux étrangers.

La mort du dernier duc de Zæhringen, grand-bailli de l'empire, et l'époque de l'interrègne (1250 à 1273) furent des dates d'indépendance pour les seigneurs de Neuchâtel. La haute juridiction civile et criminelle, les droits de péage, de chasse, le droit d'exiger le service des hommes royaux, en un mot les prérogatives qui constituaient le fief d'empire, leur furent dévolus.

Rodolphe de Habsbourg tenait d'une main ferme les rênes de l'empire; il voulut ressaisir les droits usurpés par les seigneurs. Le jeune

Rodolphe V ou Raoul fut forcé à résigner sa seigneurie entre les mains de l'empereur. Celui-ci en investit Jean de Chalons, dont Raoul se reconnut vassal aux us et coutumes de Bourgogne (1311).

En 1395 s'éteignit avec Isabelle la première dynastie des comtes de Neuchâtel, et le pays passa à son neveu Conrad de Fribourg. A son avènement au trône, des maisons s'étaient élevées en dehors de l'enceinte du bourg; la nouvelle ville avait été entourée de murailles (1249) sous la protection desquelles les métiers et le commerce prirent plus tard naissance; les franchises s'étaient étendues et la population se portait déjà vers les parties hautes du pays, où des privilèges accordés par les seigneurs de Valangin, vassaux des comtes de Neuchâtel, attiraient les colons¹.

Des mésintelligences ne tardèrent pas à éclater entre des princes jaloux de leur pouvoir et

¹ En 1303, défrichements au Locle; en 1309, défrichements à la Sagne. Les noms de beaucoup de nos villages ramènent au temps de ferveur religieuse qui suivit les premiers missionnaires: Môtiers (Monasterium), Saint-Brice ou Dombresson, Saint-Martin, Saint-Blaise, Saint-Sulpice, Saint-André, Saint-Aubin. Tout aussi anciens, et peut-être même davantage, sont ces noms de lieux aux radicaux « *vill, villa* » (ferme), « *court, cor* » (cour) *bol* (hameau) qui se trouvent dans: Viliers, Villars, Malvilliers, Bôle, Boldry, Buconcourt, Corcelles, Cornaux, Cortailod, etc.

la bourgeoisie de Neuchâtel, ardente à défendre ses privilèges. Des tendances républicaines se manifestèrent parmi les bourgeois. Des négociations entamées sous les auspices de Berne amenèrent la confirmation de la charte de 1214 et l'acquisition de nouvelles franchises. (Remise de la garde de la ville aux bourgeois, limitation de l'autorité du comte et sa soumission à la loi civile, composition de la cour civile et criminelle, etc.).

Jean de Fribourg, mort en 1477, instituait pour son héritier le margrave Rodolphe de Hochberg. Le règne de ce prince se passa dans des temps difficiles. Attaché au duc de Bourgogne, qui menaçait les Suisses, craignant les confédérés et ses sujets qui voulaient faire la guerre pour et contre qui leur plairait, il céda aux conseils de la prudence et joignit sa bannière à celle des Suisses dans les batailles de Grandson et de Morat. Son fils (Philippe) resserra encore les liens qui l'attachaient aux cantons dont le pays était allié.

Sous Jeanne de Hochberg, dont l'époux, Philippe d'Orléans, se montrait hostile aux Suisses qui s'étaient déclarés pour la sainte ligue contre la France, les cantons firent administrer pendant

dix-sept ans le pays par des baillis. C'est sous le règne de cette princesse que s'établit la réforme religieuse. Neuchâtel, après la mort de Jeanne, passa à son petit-fils, François d'Orléans, duc de Longueville (1536).

Cette nouvelle dynastie, née dans une croyance différente, attachée à la cour de France, engagée personnellement dans des luttes auxquelles le pays était étranger, compte des princes qui, comme Henri II, Marie de Bourbon, exercent le pouvoir avec sens, modération et perspicacité, et d'autres qui, faibles d'esprit, prodigues, aimant le luxe, les plaisirs, sont incapables de gouverner. Des rivalités de succession, des régences fréquentes, des femmes assises sur un trône contesté, des factions intérieures, des sectes diaboliques, des ambitions de bourgeoisie, des manifestations de la volonté populaire en opposition aux vues du gouvernement, troublèrent souvent l'harmonie dans l'Etat. Cependant cette période est signalée par des résultats importants : l'acquisition de plusieurs fiefs par la couronne (Valangin 1584, Colombier 1594), la reconnaissance de Neuchâtel (1698), comme principauté indépendante, l'affaiblissement du pouvoir de la noblesse, l'éveil de l'industrie,

le rachat des derniers taillables (1627), la confédération des communes et bourgeoisies pour le maintien de l'intégrité et de la liberté du pays, des réformes dans l'administration et la législation, déposent les germes d'une vie et d'une force nouvelles dans l'Etat, qui, avec ses libertés anciennes, marche progressivement vers l'acquisition des libertés modernes.

A la mort de la duchesse de Nemours (1707), treize prétendants réclamèrent la succession vacante, les uns à titre de parents de la défunte ou de souverains antérieurs, les autres à titre d'héritiers de la suzeraineté jadis acquise à la maison de Chalons. La décision fut remise à la sentence des *Trois-Etats*, cour suprême du pays. Ce tribunal adjugea le pays à Frédéric I^{er}, roi de Prusse, un des prétendants de la seconde catégorie, pour être possédé comme Etat indépendant, inaliénable et indivisible.

Jetons, avant d'aller plus loin, un coup d'œil rétrospectif sur l'état du pays, des institutions et de la population.

Le pays qui, vers l'extinction de la première dynastie, avait à peu près les mêmes frontières qu'aujourd'hui, était peu peuplé, et comprenait des habitants de onze classes ou conditions dif-

férentes, qu'on peut résumer sous les dénominations suivantes :

Les *mainmortables*, les *taillables*, fixés au sol, sur les biens et les personnes desquels le seigneur avait des droits absolus et qui, avec les *gens sans condition*, occupaient le degré inférieur de l'échelle sociale ;

Les *francs-sujets*, les *censiers*, qui payaient un cens peu élevé, prix du rachat de la condition servile, et soumis à des prestations modérées, comme les *francs-habergeants*, les *commands*, colons payant le lod pour les mutations et également soumis à diverses astringences ;

Les *bourgeois*, jouissant des privilèges de la chartre et payant des redevances fixes à un taux réglé ¹ ;

Les *hommes libres* ou *royés*, les *vassaux* devant l'aide et la chevauchée au seigneur.

Au commencement du XVIII^e siècle, des privilèges analogues à ceux dont jouissait la bourgeoisie de Neuchâtel avaient depuis longtemps

¹ Le mot *bourgeois* dérive de *Burg*, château fort, lieu abrité (du radical germanique *bergen*, cacher), désigne originellement les habitants du Bourg. Avec l'octroi des franchises, l'acceptation de ce mot change et le bourgeois devient l'homme jouissant de privilèges communs à l'ensemble des membres qui constituent la Bourgeoisie. L'adoption d'un nom de famille (XIII^{me} siècle), assura l'hérédité du privilège.

été acquis par d'autres localités, (Valangin, Boudry, Landeron). Le droit de bourgeoisie s'était en outre étendu à des habitants régnicoles disséminés sur le territoire; des allégeances, des libérations de cens avaient été faites en faveur de personnes ou de terres. Les habitants de beaucoup de villages s'étaient constitués en communautés par le rachat de sujétions onéreuses, par l'acquisition de terres, de forêts dont ils jouissaient en commun.

Le mouvement de la société depuis cinq siècles tendait à élever les conditions inférieures au niveau de celle des bourgeois et à affaiblir la différence qui séparait cette dernière de celle des nobles. Cependant la noblesse siégeait aux conseils du prince et conservait une position avantageuse par les avantages politiques attachés à cette condition.

Le droit public ni le droit privé n'étaient point consignés dans un corps de lois; le pays vivait sous le régime de la coutume. Ecrite ou traditionnelle, la coutume n'est pas immuable; un usage se substituait à un autre et s'établissait. C'est ainsi que la compétence et la composition du tribunal de haute judicature s'étaient modifiées, que les attributions législatives des ancien-

nes *Audiences* avaient passé au tribunal des *Trois-Etats*. Cette cour, composée de quatre nobles, conseillers d'Etat, de quatre officiers du prince et de quatre bourgeois de Neuchâtel représentant le tiers-état, réunissait en elle la haute judicature et la législation. L'ordre privilégié siégeant à la fois aux *Trois-Etats* et dans le conseil du souverain, occupait ainsi une position que, sous l'égide d'un prince éloigné, il paraissait facile d'exploiter. Mais le caractère du peuple s'était formé par les institutions qui avaient entouré son berceau. et l'impulsion première qui lui avait été donnée le menait vers la liberté et l'égalité.

L'avènement de Frédéric I^{er} au trône, auquel Berne, par des motifs politiques, avait puissamment contribué et qui fut préparé de longue main par des négociations secrètes, trouva dans le peuple une opposition peu marquée et peu soutenue. Cependant on peut reconnaître que l'ère approchait où le libre arbitre en matière politique commençait à se faire jour dans l'esprit des masses.

Les hommes qui étaient au pouvoir cherchèrent d'abord à se fortifier et à assurer à la Ville une primauté que Valangin avait souvent con-

testée. Dès 1715 on chercha à entraver le commerce naissant au Locle d'une nouvelle industrie et qui paraissait menaçant. Une innovation judiciaire, qui concentrait le pouvoir sur la ville, enleva les prévenus criminels à leurs juges naturels. Des mesures prises au préjudice des Montagnes assurèrent aux propriétaires des vignobles le débit du vin. Le pays s'agita ; des représentations portées à Berlin restèrent sans effet. Les Valanginois ne voyaient plus d'autre moyen pour soustraire le pays à ces vexations que l'admission de Valangin dans le corps helvétique et sa séparation de Neuchâtel. La mission pacifique d'un commissaire royal ramena enfin la paix (1724).

En 1766 les communes et bourgeoisies d'une part, et le gouverneur de l'autre, étaient en pleine lutte. « La cour prétend, dit un écrivain patriote, nous traiter comme une province de ses états d'Allemagne. Comme si nous étions soumis au pouvoir arbitraire, comme si nous ne faisons pas une partie de la Suisse ! On veut nous mettre de niveau avec les autres sujets de la couronne et établir le pouvoir absolu. Dîme sur les esparcettes, dîme sur les prés, impôt sur les almanachs, et, pour comble de maux, des

fermiers-généraux ! Voilà les vues qu'on a sur nous ! »

La coutume réglait le mode de perception des revenus du prince. Le contribuable acquittait sa cense en nature ou d'après le taux de l'*abri* et de la *vente*¹. Une ordonnance royale (1748) avait mis en ferme les revenus de l'Etat. Les ruses, les vexations des fermiers rendirent bientôt ce mode de perception préjudiciable aux contribuables. Les bourgeoisies, les communes, adressèrent un placet au roi, pour solliciter un retour à l'ancienne régie, mais le vice-gouverneur était soutenu par un prince dont la volonté était ferme, le caractère absolu, et auquel le nouveau mode de perception profitait.

En 1766, la question assouvie des fermes se réveilla plus vive que jamais à l'occasion du renouvellement du bail des fermiers. Les communes et les bourgeoisies s'unirent pour le maintien des bonnes et anciennes coutumes.

La bourgeoisie de Neuchâtel, qui était le centre de résistance, s'opposait énergiquement aux innovations du pouvoir. Ce fut alors que le commissaire royal porta ses griefs contre la ville et le pays de Neuchâtel à Berne, qui

¹ L'abri et la vente étaient le prix-courant des grains et du vin.

avait droit d'arbitrage dans les différends survenus entre le prince et ses sujets. La sentence de Berne condamna la bourgeoisie ; l'évaluation sordide des frais du procès mit le comble à l'irritation. Sur ces entrefaites l'avocat général Gaudot rentra à Neuchâtel. La multitude entourra sa voiture, le poursuivit de ses huées, brisa à coups de pavés les fenêtres de sa maison. Gaudot et son neveu firent alors feu sur la foule. Dès ce moment la multitude ne connut plus de frein ; la maison fut forcée, et Gaudot, qui s'était blotti sous une armoire, fut tué de trois coups de feu. Ces troubles nécessitèrent l'intervention des cantons alliés. Un nouveau gouverneur en profita pour formuler un plan de conciliation qui ramena le calme. L'abri et la vente furent rétablis, mais la presse fut soumise à la censure (1768).

Les idées qui avaient préparé la révolution française avaient surtout trouvé accès dans la population impressionnable des Montagnes, où les événements nourrissaient une opposition sourde contre le gouvernement. En 1793, des arbres de liberté furent plantés aux cris de *Ça ira !* et au chant de *la Marseillaise* ; les patriotes se coupèrent les cheveux et s'entre-

tinrent de soustraire le pays à la domination prussienne. Une autre partie de la population, la Ville surtout, se prononça pour les nobles infortunes. Le gouvernement sévit contre les patriotes et il affaiblit le lien qui unissait le pays à la Suisse, en refusant son contingent aux cantons menacés par les troupes françaises. Neuchâtel s'excluait du faisceau helvétique. Debout encore, mais isolé au milieu des bouleversements de cette époque, il fut échangé contre un duché allemand (1806).

Le 9 mars de cette année, les conseillers d'Etat exprimèrent à Frédéric-Guillaume III leur profonde douleur, et sollicitèrent la protection de l'empereur des Français. Peu de jours après, la principauté devint fief impérial et fut remise à Alexandre Berthier pour en jouir à toujours lui et ses descendants.

Ce prince n'apporta aucun changement dans l'administration ni dans les institutions du pays, et il laissa les mêmes hommes au pouvoir. La domination passagère de Berthier laissa quelques monuments utiles et durables. La prospérité matérielle du pays s'accrut; les libertés ployèrent un peu sous le régime du sabre. Cependant la progression croissante des impôts fut

pour le peuple un moindre sujet de mécontentement que l'érection et le recrutement d'un bataillon neuchâtelois.

Vers la fin de 1813, les événements favorisaient une restauration; le conseil d'Etat la prépara en silence. Les troupes alliées occupèrent le canton le 20 janvier 1814; le 25, Frédéric-Guillaume confirma l'ordre de choses établi; le 3 juin 1814, Berthier signa l'acte de son abdication.

Une charte constitutionnelle datée du 18 juin 1814, maintient le libre exercice des cultes, garantit la liberté du commerce, met la liberté individuelle sous la sauvegarde des formes juridiques, réserve à la sanction législative l'établissement de nouveaux impôts, maintient l'administration et l'ordre établi, et institue un corps législatif, les *Audiences générales*¹. Quand, peu après, Neuchâtel fut admis comme 21^{me} canton dans la Confédération (1814), la Diète se réserva expressément que les relations fédérales du canton avec la Suisse concerneraient exclusivement le gouvernement siégeant à Neuchâtel.

La composition, le règlement, la compé-

¹ Ce corps était composé de 13 conseillers d'état, de 23 notables nommés par le roi, de 24 chefs de juridiction et de 30 députés des districts nommés à vie.

tence du corps législatif en firent un corps à peu près nul. Les relations fédérales du pays avec la Suisse n'étaient pas toujours réglées avec le concours des Audiences ; les lois, sous le nom de décrets, d'ordonnances, étaient souvent promulguées sans la participation de ce corps. Avec cet état de choses, des mesures impolitiques, des impositions perçues pour l'amortissement d'une dette provenant de l'occupation des alliés, des restrictions apportées au commerce, les entraves imposées à la presse, firent naître le parti *libéral* ou plutôt lui donnèrent de la consistance.

L'an 1830 ayant passé sur la France, une agitation sourde se manifesta dans le canton-principauté. Des voix demandèrent le remplacement des Audiences par un corps élu du peuple. A ces réclamations s'en ajoutèrent d'autres : liberté de la presse, abolition des redevances féodales, etc. Frédéric-Guillaume se montrait disposé aux concessions libérales, mais les esprits entrevoyaient déjà un autre but.

Deux principes inconciliables étaient en présence : la monarchie et la république. L'antagonisme des deux principes devenait chaque jour plus menaçant. Les événements en prépa-

rèrent la manifestation. Le 12 septembre 1834 (anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Suisse) fut célébré par des banquets dans diverses parties du pays. Le lendemain la révolution en armes occupait le château. Cette levée de boucliers qui échoua, neutralisée en partie par l'impéritie des chefs, ou déjouée par les efforts de la partie adverse, fut bientôt suivie d'une seconde qui présenta tous les incidents d'une guerre civile et à laquelle succédèrent des désarmements, des arrestations, des jugements. Le gouvernement, naturellement hostile à la Suisse par ses intérêts et craignant les manifestations des libéraux, put dès lors peser sur ce parti, provoquer la séparation de Neuchâtel de la Suisse, participer à une ligue anti-fédérale, et chercher à résister au torrent qui l'emportait.

Depuis 1830 surtout, sous l'influence des mêmes idées, des mêmes intérêts, les constitutions des cantons suisses tendaient à se modifier : la souveraineté du peuple rendue plus directe, l'autorité législative plus indépendante, et l'exécutive plus restreinte ; les fonctionnaires soumis à l'élection périodique et les constitutions rédigées dans le sens d'une unification à laquelle l'indépendance absolue des cantons portait obs-

tacle. Le pouvoir à Neuchâtel était comme une barque à la dérive emportée par le courant malgré les efforts des nautoniers ; il ne put résister à des aspirations que des siècles avaient nourries.

Le 1^{er} mars 1848, un gouvernement provisoire, installé après la prise du château, adressait au peuple une proclamation commençant par ces mots : « Concitoyens, le peuple neuchâtelois a enfin reconquis ses droits : la république a été proclamée, et désormais nous n'avons plus deux patries. »

Le 30 avril fut proclamée la constitution élaborée par l'assemblée constituante.

Ainsi les droits appartenant jadis à des classes privilégiées devinrent le bien commun à tous. Le principe de la propriété seigneuriale fut aboli et le suffrage universel proclamé. Les bourgeoisies, dont la tendance avait été d'acquérir des franchises et de les conserver exclusivement ; qui, tour à tour, avaient été le palladium des libertés publiques et des foyers de discorde, cessent d'exister. Un grand-conseil, composé de membres élus directement par le peuple, exerce le pouvoir souverain, et le conseil d'état, nommé

par le grand-conseil, est chargé de l'administration et de l'exécution des lois.

L'annexion à la Suisse et la déchéance du prince étaient un seul et même acte dans la conscience de la majorité.

La non-solution d'une question ardue, provoquée par les réclamations de Frédéric-Guillaume IV et pendante devant la haute cour des puissances, entretint pendant quelques années des incertitudes, des malaises dans le pays. Une prise d'armes (3 septembre 1856) dans le sens d'une restauration fut promptement réprimée. Dès lors la diplomatie ne recula plus devant un dénouement nécessité par les circonstances, et le traité de Paris vint consacrer définitivement les faits accomplis. Ainsi le canton fut rendu à la Suisse, dont, par sa position géographique, il est une partie intégrante.

Aujourd'hui la population se partage en deux partis. D'un côté sont les *conservateurs*, amis du passé, d'institutions héréditaires, partisans du cantonalisme ; de l'autre les *radicaux*, favorables à l'absorption du canton dans le corps helvétique, à l'unification et aux institutions à créer dans ce but. C'est ce parti qui, depuis

1848, a réuni la majorité dans les élections et dans les conseils.

De grands pas ont été faits depuis 1848 : le mouvement s'opère dans les idées et dans les faits. Aujourd'hui que le passé se retire, que les germes d'une rénovation qui s'étend à l'ordre politique et à un certain point à l'ordre moral, ont été déposés dans la société, aujourd'hui, disons-nous, un grand et juste espoir de bonheur se fonde sur la réalisation d'un système politique qui garantit à chacun une large et égale part de liberté, et sur les avantages réels qu'une instruction positive plus étendue assure à l'individu et à la société. Puisse encore la culture des nobles sentiments qui constituent l'humanité entretenir la vie au fond des âmes, alimenter le foyer intime d'où se répand une sève vivifiante dans le corps social ! Puisse l'ignorance, la misère, l'immoralité, les haines, la passion, ne jamais porter obstacle au progrès, et le respect aux lois couronner l'œuvre inaugurée depuis douze ans !

IV

Statistique, organisation.

Le canton de Neuchâtel, 21^{me} membre du faisceau helvétique, forme le 43^e arrondissement électoral de la confédération. Il envoie quatre députés au conseil national et deux au conseil des états.

Le canton comptait en 1859, 84,717 habitants répartis sur une étendue de 37 ¹/₁₀ lieues ou 792 kilomètres carrés. Le recensement du 10 décembre 1860 accuse une augmentation de 3,130 âmes.

Répartie d'après la nationalité, la population se compose de 45,813 Neuchâtelois, 32,775 Suisses, 8,743 étrangers. Le rapport entre les sexes, sur 1,000, est de 495 hommes et 505 femmes.

Le nombre des époux vivant ensemble est

de 26,016 ; celui des époux séparés de 5,340. 55,067 individus sont célibataires. 6,901 Neuchâtelois sont absents du pays.

Le nombre des mariages, en 1859, a été de 633 ; celui des divorces de 6. Les naissances, indépendamment de 173 enfants morts-nés, ascendent à 3,144 enfants, dont 180 illégitimes. Ce chiffre représente le $3 \frac{2}{3}$ de la population. Le nombre des décès, y compris 28 suicides, est de 1,970, soit $2 \frac{2}{3}$ p. ‰. La vie, variable selon les districts, a été en moyenne de 30 ans 3 mois.

Le nombre des propriétaires d'immeubles dans le canton est de 6,681, dont la fortune immobilière est estimée valoir 250 millions. Neuchâtel figure (1860) dans l'assurance mobilière suisse pour 49,501,550 fr.

Le nombre des bâtiments assurés est de 11 mille 750, représentant une valeur de 87 millions.

Le nombre des adultes régulièrement assistés est d'environ 1,3 p. ‰. L'année 1859 a compté 70 faillites. La perte subie par les créanciers a été de 65 à 66 p. ‰.

La recette de l'Etat (1861) monte à 1,100,000 fr., provenant en majeure partie du produit de la

fortune de l'Etat (134,000), de droits régaliens (sel, asphalte, pêche, 111,000 fr.), de l'impôt direct assis sur le capital et le revenu (soit 1 p. 100 du revenu au-dessus de 400 fr. et 1 p. 1,000 du capital à l'échelle inférieure, produisant 330,000 fr.), de l'impôt indirect, patentes, lods (140,000 fr.), d'indemnités fédérales¹ (109,000 fr.), de revenus divers (264,000 fr.) Les départements qui figurent pour les plus hauts chiffres dans la dépense sont : justice, 92,000 ; travaux publics, 142,000 ; militaire, 151,000 ; cultes, 122,000 ; éducation publique, 145,000 ; gendarmerie, 36,000 fr. Le chiffre des intérêts de la dette de l'Etat s'élève à fr. 177,400 ; les frais d'administration ascendent à 130,000 fr.

Le chiffre des recettes avait, jusqu'en 1859, offert un excédant sur les dépenses. Un déficit s'est produit dans les dernières années ; il provient en majeure partie du défaut de paiement de l'intérêt de 3 millions engagés dans l'entreprise du Jura industriel par une prise d'actions de l'Etat. Comme le peuple s'est montré peu disposé à dégager le présent aux dépens de l'avenir,

¹ Les postes, le télégraphe, les poudres et capsules, les péages, sont des droits régaliens de la confédération. La régle fédérale indemnise les cantons de la cession de quelques-uns de ces droits.

l'équilibre du budget s'est rétabli par un droit de patente perçu annuellement sur les débits de vin.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

La république, en arborant les trois couleurs, sortit de l'ornière des us et coutumes ; elle rompit avec les institutions établies et les principes qui avaient dirigé le gouvernement déchu. Elle procéda à la réorganisation de l'édifice social, établit et constitua les services que réclamaient l'ordre et la prospérité publique. Le code civil reproduit tantôt textuellement le code français, tantôt la coutume neuchâteloise pure ; tantôt les décombres d'un régime détruit et les matériaux façonnés d'un droit nouveau ont été modifiés et appropriés aux besoins du pays¹.

Le canton se divise en six districts administratifs et judiciaires (Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Chaux-de-Fonds et Locle) et en 18 cercles ou justices de paix. Le district est administré par le préfet. Dans les communes ou municipalités qui ne sont pas chefs-lieux, l'administration centrale est représentée par des conseillers de préfecture.

¹ Il suffit de citer la section du Code qui a trait aux successions.

La loi établit trois catégories de tribunaux en matière civile: 1° La justice de paix, qui juge sommairement jusqu'à concurrence de 300 fr.; 2° le tribunal civil ou de district; 3° la cour d'appel.

Le pays vit sous un code pénal extrêmement doux. La loi en matière pénale établit: 1° Le juge de paix, qui prononce souverainement sur les contraventions ou délits qui ne concluent qu'à l'amende; 2° le tribunal de police, qui juge des délits dont la punition n'excède pas 72 heures de prison; 3° le tribunal correctionnel, dont la compétence s'étend jusqu'à 60 jours de prison; 4° la cour criminelle.

En dehors des institutions judiciaires cantonales, les causes qui rentrent dans le droit public de la confédération ressortent de la juridiction du conseil fédéral, qui juge en premier ressort, et du tribunal fédéral, qui prononce sans appel.

Une nombreuse population flottante attirée dans ces dernières années par les travaux des chemins de fer, est une des causes qui ont amené une progression anormale dans le nombre des naissances illégitimes et des condamnations. Le corps institué pour garantir l'ordre intérieur du

pays, ainsi que la sûreté des habitants et des propriétés, est porté à 80 hommes.

MILITAIRE.

Le témoignage d'un voyageur du XVII^{me} siècle cite les Neuchâtelois comme bons soldats, allant à la guerre avec les Suisses, mais aussi faisant bande à part et allant hardiment au combat et dans un autre ordre que les Confédérés. Le Neuchâtelois assistait naguère en armes aux assemblées de bourgeoisie, et si peut-être, par son caractère, il se plie difficilement aux exigences de la discipline, les nombreuses cibles dressées aux alentours des habitations, et dont le centre est criblé de balles, témoignent que son goût pour le maniement des armes n'a guère perdu de sa vivacité.

Tout citoyen, Neuchâtelois ou Suisse, établi dans le canton, est tenu au service militaire. Les hommes qui, par leurs fonctions ou leurs infirmités, sont exemptés du service, paient, ainsi que les absents, une taxe qui peut varier de 10 à 160 fr., selon l'âge et la fortune des individus¹.

¹ Cette taxe, perçue en 1859 sur 3,834 hommes, a produit 45,812 fr.

Les hommes appelés au maniement des armes se répartissent en : recrues (hommes de 19 à 20 ans), élite (de 20 à 27 ans), réserve (de 27 à 34 ans), landwehr (de 34 à 44 ans).

Le contingent fédéral comprend :

- a) Fusiliers : bataillons n^{os} 6, 23, 115.
- b) Carabiniers : compagnies n^{os} 14, 17, 64.
- c) Artillerie : batteries n^{os} 6, 24, 52.
- d) Guides : compagnies n^o 6, 15.

L'effectif du contingent fédéral avec les surnuméraires était, en 1858, de 3,809 hommes, y compris les états-majors, les infirmiers, armuriers et le train de parc.

Les hommes sont tenus de se procurer à leurs frais l'habillement ou petite tenue; l'Etat fournit la capote, les armes, et, aux artilleurs et aux officiers montés, le cheval. Appelés à une école ou à un cours de répétition, ils reçoivent la solde, les vivres et la ration du cheval.

L'instruction, la répétition ont lieu dans des écoles (Colombier, etc.) et dans des cantonnements. La durée de ces exercices annuels ou bisannuels varie de 8 à 42 jours, selon la classe à laquelle appartiennent les milices. L'instruction des hommes appartenant aux armes spéciales

se donne dans des écoles fondées et dirigées par la Confédération.

Dès 1859 la landwehr, réorganisée et instruite, est astreinte à des exercices de quelques jours.

L'armement est uniforme pour toute la Suisse. Les armes à longue portée sont provisoirement établies d'après le système Prélaz-Burnand; les armes de précision sont la carabine et le fusil dont est armée une des compagnies de chasseurs. La transformation du matériel d'artillerie au nouveau système est actuellement un objet d'étude.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction élémentaire a relativement toujours atteint dans ce pays un niveau assez élevé, témoin les nombreux instituteurs et institutrices qui, depuis plus d'un siècle, se répandent dans les pays étrangers. Le prince Berthier et Frédéric-Guillaume III avaient témoigné une sollicitude particulière à cette source de la prospérité publique. L'attention de quelques particuliers, les efforts de beaucoup de communes s'étaient également portés vers l'amélioration des écoles. Le régime actuel a dû faire une large

part à des exigences toujours croissantes. Pour sauvegarder des intérêts souvent méconnus par l'ignorance, pour émanciper les individus que leur impéritie livre à la discrétion d'autrui ou expose à l'exploitation de l'égoïsme, pour assurer à tous les connaissances élémentaires nécessaires à l'état actuel de la société, à l'exercice des devoirs de citoyen, la loi a proclamé la fréquentation obligée de l'école une nécessité sociale, et elle a ouvert à tous et gratuitement l'entrée du sanctuaire.

La loi établit trois sortes d'écoles : l'école primaire, l'école secondaire et l'école supérieure. Elle veut dans chaque commune ou municipalité au moins une école primaire.

L'enseignement au premier degré comprend : lecture, écriture, arithmétique, géographie, histoire, religion et chant. La commission d'éducation locale préposée à chaque école a, en outre, la faculté d'étendre le programme selon les exigences locales. Le nombre des établissements primaires, desservis par 145 régents et 129 institutrices, est, y compris 12 classes enfantines, de 277. Quelques-unes de ces écoles (85), situées dans des quartiers éloignés, ne sont ouvertes qu'en hiver. Les localités populeuses

ont établi des cours du soir en faveur de la jeunesse qui, avant l'âge légal, déserte l'école pour se livrer à un précoce apprentissage.

L'administration générale et l'inspection supérieure de l'instruction publique appartiennent à la Direction d'éducation, l'un des sept départements du Conseil d'Etat. Tout aspirant à une place vacante (maître ou maîtresse) doit, avant de se présenter au concours, se munir d'un brevet de capacité. L'école est ouverte à tous les cultes et elle réserve au ministre respectif de chaque rite la faculté d'instruire les enfants des parents intéressés dans le dogme qu'ils professent.

Les écoles du second degré sont industrielles ou classiques.

Les écoles industrielles ont pour but de compléter l'enseignement primaire et de fournir aux élèves les connaissances spéciales au commerce, à l'industrie et aux arts. Trois de ces écoles jusqu'à présent ont été érigées (Locle, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.) L'élève suit les classes de 12 à 16 ans. Le programme comprend : langue française, langue allemande, géographie (politique, commerciale et cosmographie), histoire (moderne et moyen âge), instruction civique,

mathématiques, tenue des livres, sciences physiques et naturelles, dessin (géométrique et artistique), modelage, musique vocale, gymnastique.

Le même programme plus ou moins obligatoire est aussi celui de l'école des filles. L'instruction civique, les mathématiques sont remplacés par un cours de pédagogie et d'économie domestique.

Le collège latin ou école classique, qui n'est pas encore organisé, ouvrira la carrière des études universitaires.

La série d'institutions scolaires sera bientôt complétée par l'érection d'établissements destinés à l'enseignement supérieur au sortir desquels les élèves pourront s'inscrire dans la matricule de l'université ou dans celle de l'école polytechnique. Un cours spécial réservé aux jeunes gens qui se vouent à la carrière pédagogique, comblerait une lacune naissant du défaut d'une école normale, et romprait avec quelques habitudes traditionnelles de l'enseignement plus propres à développer la mémoire que les facultés plus éminentes de l'entendement.

En dehors des écoles existantes en vertu de la loi, la ville de Neuchâtel, restée fidèle à la

mission qui incombait jadis aux bourgeoisies, subventionne un collège avec des auditoires (gymnase.) Grâce à cette institution, la tradition classique et les études humanitaires ont été maintenues dans le canton en présence de l'industrialisme.

Une faculté de théologie, qui a pour but de former des pasteurs pour l'église cantonale, sort également du cadre des établissements organisés ou régis par l'Etat.

Dans une de nos grandes localités les jeunes gens sont militairement organisés ; mais leur tambour n'est nullement celui du lycée, ni la discipline du corps celle de l'école. Le but de l'institution est simplement d'initier le futur soldat-citoyen au maniement des armes et aux évolutions militaires. On ne peut mentionner ce corps de *cadets* sans se rappeler un de ces imberbes miliciens qui, sous l'indignation produite par les odieuses menées annexionistes et la perspective de conflagrations inhérentes à l'occupation de la zone savoisiennne neutralisée, entonna d'une voix enfantine ce sublime passage d'une hymne bien connue :

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés ne seront plus, etc.

En présence d'un résultat de l'expérience, savoir que la gratuité de l'enseignement favorise la diffusion des notions élémentaires, mais tend à abaisser le niveau où se seraient élevées de fortes intelligences, la sympathie pour l'œuvre scolaire se traduit par l'amélioration matérielle apportée au sort des instituteurs, par l'accroissement de la considération vouée au corps enseignant, par la participation croissante du public aux fêtes de l'école, par l'importance que l'on commence à attacher à l'exhibition d'un bon certificat scolaire.

Des allocations de l'Etat, des contributions des communes, et, dans l'école industrielle, une rétribution mensuelle des écoliers, subviennent aux frais de l'instruction publique. Les sacrifices que s'impose le pays pour satisfaire aux exigences du développement intellectuel de ce siècle et aux besoins croissants de l'industrie portent des fruits. Cependant il est regrettable que la part faite à l'apprentissage du travail manuel, dans l'âge où la jeunesse est encore appelée à l'étude, l'emporte fréquemment, et au détriment de l'enfant, sur les prescriptions de la loi ¹.

(1) Les dépenses que nécessite l'organisation scolaire, se sont réparties, en 1859, comme suit : Instruction primaire, 244,894 fr.;

RELIGION.

A la fin du XIII^e siècle, l'ordre civilisateur des Bénédictins avait défriché dans la partie basse et moyenne de notre pays. Plusieurs maisons religieuses existaient dans le comté et y possédaient des terres (Prémontrés à Fontaine-André, prieurés à Bevaix, fondé en 998, à Corcelles, à Môtiers.) Neuchâtel eut, dès 1214, un chapitre auquel nous devons les premiers matériaux de l'histoire nationale.

Le clergé, dans le moyen âge, était seul lettré : il siégeait dans le Conseil du prince et dans les tribunaux, et s'enrichissait des dons pieux des fidèles. Au XV^e siècle, il cherchait à entretenir le zèle des fidèles par des miracles attribués à l'eau de la fontaine de Saint-Guillaume, et il sévissait avec une rigueur inquisitoriale contre une secte nouvelle (sorcières); mais à cette époque l'instruction commençait à se répandre

instruction secondaire, 56,969 fr.; collèges et auditoires de Neuchâtel-Ville, 51,350 fr. Total, 360.224 fr. : soit 4 fr. 50 par âme de population.

Sur 13,344 enfants de 7 à 16 ans appelés, en 1859, à la fréquentation de l'école, 1,008 (dont 131 ont été reconnus posséder une instruction suffisante) n'ont reçu aucune instruction; 11,716 ont fréquenté les écoles publiques ou les écoles de Neuchâtel-Ville, 411 des écoles privées; 219 ont été instruits chez leurs parents. Sur 85,2 habitants, 1 enfant a reçu une instruction insuffisante.

et le sens moral à s'épurer. On reprochait aux hommes d'église une profonde ignorance, une insatiable avidité de biens temporels, l'entraînement à la fougue des sens. Ce fut le commencement de la réforme religieuse.

Les milices du pays, qui avaient pris part à une expédition des Bernois, rentrèrent dans leurs foyers avec le ferment de la nouvelle doctrine. L'arrivée de Farel vint donner une nouvelle secousse aux esprits. Il prêcha à Serrières, à Neuchâtel; la foule se pressait autour de lui, il trouvait des adhérents parmi ses auditeurs. Un jour, dans la ferveur de leur zèle, ceux-ci s'arment de haches, de maillets, enfoncent les portes du temple, brisent les saintes images et inscrivent sur les colonnes de la nef :

Le XXIII^e octobre MDXXX l'idolâtrie fut ostée et abattue de céans par les bourgeois.

Catholiques et novateurs se préparaient à soutenir leur croyance par les armes, quand une voix proposa de remettre la décision à la pluralité des suffrages. Une majorité de 18 votants décida en faveur de la foi évangélique. Les autres paroisses du pays ne tardèrent pas à imiter l'exemple de la capitale, sauf Cressier et le

Landeron, où la voix du bouvier, requis pour le vote communal, fit majorité.

Farel, nommé pasteur à Neuchâtel, y organisa l'œuvre commencée par l'affermissement de la foi.

La Compagnie des pasteurs, nommée *Classe*, conserva, jusqu'à ces derniers temps, sauf la conquête de quelques attributions et de quelques prérogatives, l'organisation et les attributions que lui avait données le Réformateur. Elle maintenait l'unité et l'uniformité de la doctrine; recevait, déposait les ministres, nommait aux places vacantes. Un code de délits dont la religion était l'objet, fut rédigé (ordonnances ecclésiastiques). Chaque paroisse avait un *consistoire* composé du pasteur et des *anciens*. Ce tribunal mixte admonestait les pécheurs et dénonçait les récalcitrants, les récidives aux tribunaux. Le pasteur était rétribué par *l'émine de moisson*, que chaque feu-tenant devait à la cure.

Le régime actuel place les cultes sous la suprématie du gouvernement en ce qui concerne le temporel et arrête l'intervention laïque là où commence l'action de l'association religieuse; il ne tolère aucune corporation ecclésiastique

indépendante du pouvoir souverain, et réunit au domaine de l'état les biens et les revenus du clergé. Il a institué trois degrés d'autorités ecclésiastiques, savoir : les *paroisses*, les *colloques*, le *synode*.

La paroisse élit son pasteur; le colloque comprend un nombre égal de laïques, élus par les paroisses, et d'ecclésiastiques; le synode est formé de 32 membres laïques et ecclésiastiques nommés : 1° Par le conseil d'état; 2° par les colloques; 3° par les districts. Il exerce une surveillance générale sur les intérêts de l'église, et fonctionne dans les anciennes attributions de la Classe.

Les pasteurs sont déchargés de la tenue des registres de l'état civil. Ils sont nommés pour six ans et salariés par l'état.

Le protestantisme laisse à chacun la libre interprétation des Ecritures : le mouvement des esprits ne s'arrête pas. La fameuse question sur l'éternité des peines, à laquelle la décision sarcastique de Frédéric II mit fin, surgit au siècle passé dans nos Montagnes. Comme plus tôt les anabaptistes, la doctrine des Hernhoutes trouva accès dans le pays (Montmirail.) De nos jours, des dissidences se sont manifestées dans l'église

(darbistes , piétistes , irvingiens , adhérents de l'église libre) ¹ et l'entière séparation de l'église et de l'état est une question dont les esprits ne se sont guère moins préoccupés que de celle de la sanctification du dimanche.

¹ Le canton compte 77,476 protestants , 9,349 catholiques , 477 adhérents d'autres confessions chrétiennes, et 548 israélites.

V

Industrie, commerce.

Le travail, dans notre pays, est honoré sous toutes ses formes. Cependant beaucoup de professions ont à peine des représentants, d'autres sont presque exclusivement exercées par des étrangers. Ce fait ne peut provenir que de l'existence de quelques aptitudes particulières à une race ou du lucre attaché à l'exercice de quelques professions.

En 1542 la population du Comté de Valengin était de 3,000 âmes. Les colons des *Noires joux* cultivaient quelques terres, élevaient des bestiaux, recueillaient la poix découlant des sapins. Le Val-de-Travers exploitait le fer, ses

maçons étaient connus par leurs pérégrinations annuelles. Quelques tisserands du Val-de-Ruz, des fabricants de drap à Neuchâtel, exerçaient leur industrie sur les provenances du sol. Le Vignoble exportait peu de ses produits naturels, sauf les bondelles ou harengs du lac. Un fait qui frappe aujourd'hui, c'est la densité de la population dans des contrées dont l'altitude semble écarter le commerce, le luxe, les arts, et être hostile aux transactions sociales.

Lorsque jadis un enfant naissait en Bohême, le père prenait le nouveau-né, le fixait au bout d'une perche et, l'élevant dans les airs le visage tourné vers la Saxe, il lui adressait ces paroles : « Puisses-tu, ô mon enfant, jouir ta vie durant d'une part de bonheur égale à celle qui est dévolue aux habitants de cet heureux pays ! » Neuchâtel, à quelques égards, rappelle l'heureuse Saxe. En effet, la physionomie du pays, l'air de propreté et d'aisance des habitations, la persistance avec laquelle une population qui ne fut jamais attachée à la glèbe, a longtemps bravé sur ses marchés une mercuriale plus élevée que celle des contrées limitrophes, sont des faits qui attirent l'attention. Cherchons donc dans les données statistiques datant de différentes époques

des éclaircissements qui mettent sur la voie de les expliquer.

ANNÉES.	Population.		Professions.			
	Indigène	Suisse et étrangère	Ouvriers en indiennes.	Horlogers, fabricants d'outils.	Faiseuses de dentelles.	Cabaret., aubergistes.
1752	28017	4338	399	464	2793	
1792	33630	10226	1845	3456	3832	
1814	36842	13855	875	3744	5628	450
1860	45813	41518	150 ?	12500 ?	250 ?	896

Ce tableau présente des chiffres assez significatifs : l'augmentation de la population étrangère et le mouvement dans le nombre des employés à différentes industries dont le travail productif est notoirement au-dessus des besoins de la population du canton. L'étranger commence à prendre possession du sol dès que l'horlogerie attire à elle la population indigène qui se vouait à l'agriculture ¹.

Des mandements somptuaires très-sévères défendaient encore au XVII^e siècle aux femmes et

¹ L'horlogerie, sans doute, se recrute aussi dans d'autres professions. Ainsi, par exemple, la Brevine, dont les maçons et les charpentiers étaient connus par leurs pérégrinations annuelles au commencement du XVIII^e siècle, ne compte plus, en 1795, que 4 charpentiers et 6 maçons. Mais la diminution qu'accuse vers cette époque le rendement des céréales est surtout attribuée à l'attrait qu'exercent les industries sédentaires, qui enlèvent les bras à l'agriculture.

aux filles les fraises et la dentelle. Heureusement la défense ne portait pas sur la confection. Nous trouvons la fabrication de ce tissu déjà florissante il y a 160 ans. Cette industrie, dévolue aux femmes et aux enfants, qui vers 1820 livrait à l'exportation pour près de 1,500,000 fr., a succombé depuis 30 ans sous la concurrence des métiers mécaniques. Aujourd'hui le *coussin* et les *fuseaux* reposent dans les galetas ou n'occupent plus qu'un minime nombre de mains.

Un particulier du Val-de-Ruz eut en 1732 l'idée de jeter quelques couleurs sur des pièces de toile de coton qu'il vendait sous la forme de mouchoirs. Le succès donna lieu à une industrie qui s'étendit considérablement et qui se répandit jusque dans la montagne (Locle). La vivacité que la fabrique donnait à quelques teints fut pour les étrangers un objet d'émulation. En 1833 elle produisit 130,000 pièces d'indienne. Mais alors cette industrie était déjà sur le déclin. Aujourd'hui elle se meurt et cependant Boudry se distingue encore par la supériorité d'exécution et d'apprêts de ses produits.

Des essais spontanés ou dus à la prévision d'une crise tôt ou tard inévitable, et faits pour doter le pays de nouvelles ressources (fabrique

de faux, confection d'instruments de musique, de gants, poterie, filature, etc.), n'ont pas conduit à des résultats satisfaisants ou durables. Il est probable que l'établissement des voies ferrées, la propagation de connaissances technologiques, mécaniques, chimiques et plus encore la crise qui pèse sur l'horlogerie et qui offre à de nouvelles entreprises des gains réduits ou des bras inactifs, viendront favoriser de nouveaux efforts et porter à de nouveaux essais en modifiant la base des calculs sur lesquels se supputent le lucre et le succès d'une entreprise.

La première montre fabriquée dans notre pays remonte à l'an 1681. C'est là l'origine de l'industrie qui, plus que toute autre, vint procurer le travail et faire fleurir le commerce et l'aisance.

Un marchand de chevaux confia un jour à un jeune serrurier de la Sagne, Daniel JeanRichard dit Bressel, une montre dont il demandait la réparation. L'artisan imberbe avait bien, il est vrai, porté une main réparatrice sur quelques horloges en fer, mais jamais une merveille semblable à l'œuvre qu'il tenait ne s'était présentée à ses yeux. Il hésite avant de porter la main à un ouvrage aussi délicat. Cette aptitude

à tout entreprendre, qui est un des traits du caractère de notre population, l'emporta sur ses scrupules. Il étudia le nouveau mécanisme, se mit à l'œuvre et réussit. Le succès fit naître en lui le désir de reproduire le modèle. La matière brute se trouvait sous sa main, mais il avait à créer les instruments de travail, à confectionner boîte, spirale, aiguille, rouages et tous les accessoires, à combiner le jeu, les dimensions, la relation des pièces. Un travail opiniâtre vient à bout de tout : l'œuvre du génie n'est souvent qu'un long travail. La montre fut faite, les voisins en furent émerveillés et la nommèrent une *Bresselle*.

Les rouages d'une montre n'étaient point à l'origine disposés sur le disque unique qui aujourd'hui en soutient les pièces artistement placées. L'élégante machine n'arriva point dès les premiers temps au degré de perfection qu'elle a atteint de nos jours. La montre que fit Richard, plus que le modèle peut-être, laisserait à nos yeux beaucoup à désirer. Une corde à boyau unissant la fusée et le barillet faisait la fonction de chaîne. La marche du balancier était loin d'être régulière : le mot *isochrone* n'était pas encore inventé. Le mouvement avait vingt et

quelques lignes de diamètre, les piliers qui portaient les platines mesuraient un bon pouce en hauteur; un cadran en étain, une boîte en laiton, l'indication de l'heure remise à la sollicitude d'une seule aiguille, répondaient aux exigences du temps. Tout imparfait qu'était l'ouvrage, il attira les amateurs et les acheteurs. Bientôt l'expérience, la réflexion, conduisirent à des perfectionnements. Le besoin fit inventer des outils ingénieux, à travail prompt et exact, dont le premier, qui sert à confectionner les dents des roues, est dû au génie de Richard lui-même, qui en devina l'existence.

La subdivision du travail, qui aujourd'hui fait passer par 130 mains une montre à répétition, ne tarda pas à s'établir. Richard étant allé se fixer au Locle, qui lui offrait plus de ressources, y fit des élèves et des émules qui, plus tard, transportèrent l'industrie naissante dans les hameaux et les villages environnants. Chacun apportait au maître son contingent d'essais, d'observations, de perfectionnements, soit dans le mécanisme de la pièce, soit dans la confection de nouveaux outils. Peu à peu, au travail du fer succéda celui du laiton et des nobles métaux. La nouvelle industrie s'étendit et se développa

en toute liberté. Bientôt le commerce s'empara des produits, le luxe exprima des exigences : il fallut satisfaire à tous les goûts, à tous les besoins, à toutes les bourses. Déjà en 1754, F. Berthoud proposa au gouvernement français de construire un *garde-temps* ou instrument assez parfait pour conserver plusieurs mois l'heure d'un lieu donné. Plus tard le nom de Breguet devint la désignation d'un mécanisme ingénieux, incessant objet d'études des horlogers. Ainsi de l'œuvre la plus ordinaire on a passé par une longue série de dégrossissements progressifs, de combinaisons ingénieuses, de transitions insensibles, à la montre-bijou et à la pièce de précision la plus exacte. Les arts offrirent leur concours : le dessin, la gravure, le guillochage, le ciselage, la peinture, la chimie même, par l'élaboration de bonnes couleurs, vinrent rehausser la valeur des pièces. Des hommes éminents, colons actifs et entreprenants, désertant la ruche ou rentrant dans l'essaim primitif, contribuèrent à fonder le renom dont jouit notre fabrique, qui aujourd'hui trouve de l'écoulement dans le monde entier.

Une immense solidarité régit le monde. Il n'y a pas de découverte, de progrès, de dévelop-

pement dans les facultés humaines dont les effets ne provoquent plus ou moins indirectement le perfectionnement, la transformation, la naissance de quelque autre branche industrielle. Ainsi la dentelle fit naître le rouet ingénieux qui tordait et filait le lin. Ainsi le tour à guilocher exécuta le dessin des toiles peintes. Plus tard la découverte de Volta substitua le dorage par voie humide, innocent et facile, au procédé naguère si préjudiciable à la santé des ouvriers. La daguerrotypie horlogère a trouvé le moyen de fixer les images sur l'émail, et la galvanoplastie s'applique à la fabrication des cadrans et des boîtes de montres avec gravures. Les progrès de l'astronomie et de l'art nautique ont conduit au chronomètre, et de la perfection de la montre marine résulte celle des cartes hydrographiques. L'horloger, en se mettant en quête de moyens exacts pour mesurer l'espace et le temps, a été conduit à la confection de pendules de premier choix, à la fabrication d'excellents instruments de géométrie ; puis, par la recherche de l'heure astronomique, dirigé vers l'établissement d'instruments d'optique. L'étude si importante du retrait et de la dilatation des métaux, a trouvé une application dans la montre-thermomètre.

Appliqué au percement du roc, le mode de forage particulier à nos ouvriers conduit à la barre-à-mine ou tarière à rochet. L'habitude des combinaisons mécaniques se portant sur d'autres objets, conduisit au siècle passé à la confection du pistolet tournant, que rappelle aujourd'hui le revolver, ou trouva des applications dans ces machines ingénieuses qui firent connaître au loin le nom des Jacquet-Droz, et plus tard celui de Maillardet. C'est ainsi qu'aux noms d'horlogers distingués viennent se joindre d'éminents mécaniciens et de quelques hommes qui, s'émancipant du service de l'horlogerie, priment dans d'autres branches industrielles ou dans les arts. Il suffit de citer J.-G. Droz, monnayeur; Guinand, fondeur de verre; Abram et Ch. Girardet, H.-F. Brand, Forster, Léopold Robert, graveurs ou peintres. Le tour à guillocher produisit des chefs-d'œuvre sous la main d'un homme de génie (Jeanneret). Nous passons sous silence quantité de noms moins connus et ceux des hommes dont la carrière n'est pas close et dont l'un, celui d'un descendant de D. JeanRichard, fut mentionné à la suite de la grande exposition de Londres, et qui, lui aussi, avait fait sa *Bres-selle*.

Bien que depuis quelques années l'horlogerie ait vu surgir plusieurs établissements où de nombreux ouvriers, sous une direction intelligente, exécutent certaines parties de la montre ou confectionnent ce qu'on pourrait en nommer le squelette (fabriques d'ébauches à Fontainemelon, Travers, Cortailod), on peut néanmoins affirmer que cette branche industrielle, par la souplesse de quelques-unes de ses manipulations, par la subtile exactitude que réclame le mécanisme de la montre, est peu favorable à ces grands rassemblements d'hommes exécutant le travail en commun. Le travail, en général, est exécuté à domicile sur la matière que fournit *l'établisseur*, et rétribué à la pièce. La propreté, la tranquillité d'esprit, la paix domestique sont des conditions dont dépend la réussite de l'œuvre. Elle laisse l'artisan à la vie de famille, et elle remet avec succès aux femmes l'exécution de plusieurs de ses parties. Le travail, l'ordre, l'économie deviennent ainsi le code moral d'une petite association qui prospère sous le toit paternel, où chacun exerce l'industrie dont il a fait choix. Encouragé par d'heureux commencements, le jeune homme se forme un fond d'épargne et fonde en perspective un futur établis-

sement ; l'ouvrière, bien qu'elle habite un pays où les conditions de fortune n'entrent guère en ligne de compte dans l'union des cœurs, se constitue un trousseau pour le jour qui la conduira à l'autel. C'est ainsi que, sans y penser, Daniel JeanRichard a presque résolu un grave problème social, celui de l'équilibre des sexes.

L'industrie horlogère, après avoir attiré à elle la presque totalité des forces productives des Montagnes, s'est répandue dans les gradins inférieurs; elle a envahi les domaines ruraux et viticoles, elle a pénétré dans les contrées limitrophes et a même excité l'envie de puissants voisins. Aujourd'hui la population inquiète s'émeut de la longue crise qui pèse sur elle, de l'extension de la fabrique, de la surabondance croissante des produits, de l'abaissement progressif des prix. Elle regrette d'avoir abandonné le rateau pour la lime; elle ouvre par l'instruction l'entrée à des carrières naguère dépréciées; elle cherche par tous les moyens possibles à se maintenir en possession des avantages acquis, et à prévenir les éventualités dont la menace l'avenir. Elle établit des écoles spéciales, cherche à former le goût et l'intelligence des ouvriers, à réveiller l'esprit créateur avant que l'œuvre ne

dégénère en une servile imitation ; elle organise des associations pour explorer des débouchés, pour maintenir le renom de la fabrique menacée dans la qualité des produits, pour fournir au plus bas prix à l'artisan les objets de première nécessité ; elle ouvre, s'assure des voies de communication promptes et faciles ; elle élève des habitations salubres en faveur des artisans que visite la misère ; elle cherche à développer l'habitude de l'ordre, le goût de l'épargne, le sentiment de la prévoyance, et elle rend un hommage à la persévérance et au travail en érigeant à Richard un monument de reconnaissance ¹.

Le XVIII^e siècle est pour notre pays, comme pour l'Europe, une ère mémorable. Neuchâtel a peu de traditions, l'âge des légendes était passé quand les forêts s'éclaircirent, quand les montagnes se peuplèrent. Le calvinisme, en inculquant dans un but moral une active et continue surveillance sur les pensées, les paroles,

¹ Statistique des montres établies en 1859 : en or, 86,709 ; en argent, 145,068. En 1853, le seul bureau de la Chaux-de-Fonds avait poinçonné 213,775 boîtes. Le nombre officiel est loin de représenter le chiffre réel de la fabrique. La boîte en cuivre ne nécessite aucune marque de garantie, non plus que les mouvements expédiés nus à l'étranger. Le chiffre des montres ou mouvements exportés par le pays doit être porté beaucoup plus haut. La valeur moyenne d'une montre complète peut être de 40 francs. La baisse des prix dans la dernière période quinquennale est d'environ 35 %.

les actions, réveille le sentiment de la responsabilité personnelle, mais favorise peu l'essor de l'imagination. Or, dans les temps où l'horlogerie commence à se développer, ces hommes qui avec tant de persévérance se créaient une existence nouvelle, sentaient l'horizon s'étendre autour d'eux et étaient disposés à prendre part à l'œuvre de ce siècle. Les esprits aiguisés par les luttes politiques, exercés à la solution des problèmes mécaniques, commencent, à défaut de traditions, à prêter l'oreille aux bruits d'un monde éloigné, et à jeter un regard curieux sur la nature qui les environne (Gagnebin, Cartier, Bourguet, Sandoz, Meuron, etc. Alexandre Perret, Jalabert, H.-L. Nicolet, etc.). Tout à coup les noms de Linnée, de Buffon, pénètrent jusqu'au fond des hautes vallées qu'exploreraient Haller et Rousseau. A la commisération donnée au sort du malheureux Calas, à l'examen des doctrines de Zinzendorf, aux contestations sur l'abri et la vente, sur l'éternité des peines, se mêlent d'autres discours. La main qui arrondissait les rouages, qui polissait l'acier, qui broyait les couleurs, fouille les champs, recueille sur les pelouses, au fond des combes profondes, sur les flancs des crêts escarpés, les

objets qui frappent les regards. Insectes, pétrifications, plantes, oiseaux, tout excite la curiosité de ces naïfs observateurs. C'est ainsi que se formèrent les premières collections, assemblage confus de produits naturels dans lequel l'esprit de critique est venu plus tard mettre de l'ordre¹.

Les nouvelles relations amènent de nouvelles idées. Avec l'industrie qui substitua la montre au cadran solaire, au sablier, à la clepsydre, se sont développés des appétits délicats et de poétiques instincts. Aujourd'hui les échos de la montagne répètent les chants nationaux de ses fils, et ses musées se décorent de leurs œuvres. Ainsi que le caractère originaire de la vieille roche jurassique s'altéra sous des alluvions subséquentes, ainsi la physionomie, les traits primitifs du pays s'effacent graduellement sous le courant des siècles, nivelés par les frottements et les contacts, recouverts par les dépôts erratiques de la civilisation. Le changement s'observe dans les jeux des enfants, dans l'intérieur de la vie domestique, dans les préoccupations des hommes. La parole, les actes découlent

¹ La Description des Montagnes et des Vallées du Pays de Neuchâtel, datant du siècle passé, qui sera prochainement publiée, donne des détails pleins d'intérêt sur les hommes et l'état de l'industrie à cette époque.

moins immédiatement du sentiment intime ; la spontanéité est maîtrisée par la réflexion et les inspirations de la prudence. Mais ainsi que sur ces anciennes monnaies dont le relief a été effacé par l'usage, les traits caractéristiques se révèlent encore à l'œil curieux, ainsi la loyauté, le caractère indépendant, le sens pratique et la solidité d'esprit, qui se maintiennent dans le domaine du positif et de l'utile, resteront comme une empreinte indélébile de notre nationalité.

Le sentiment de liberté et d'égalité, si vif dans l'ancien *clos des franchises* (montagnes), dont les habitants ne furent jamais scellés au sol et dont un gain facile assurait l'indépendance, était moins profond dans la partie basse du pays. Ici, la conscience de la valeur personnelle était moins intime et la liberté d'opinion ployait sous des considérations de travail et de salaire. Là, la considération se portait volontiers vers l'opulence ; le respect s'attachait au prestige du nom, à l'exercice du pouvoir. La ville, qui avait son conseil particulier, qui était le siège du gouvernement, qui avait été la résidence des princes ou des gouverneurs, obéissait à d'autres impulsions, suivait d'autres traditions. Elle formait dès longtemps, par la nature de ses alliances,

de ses relations, de ses institutions, des employés, des administrateurs, des militaires, qui souvent passaient à un service étranger. C'est de son sein que sortirent ces négociants aussi distingués par leur patriotisme que par l'importance et le succès de leurs opérations mercantiles (Pury, Pourtalès, etc.). Sa jeunesse, dont le travail manuel n'absorbait pas tous les instants, se nourrissait du pain vivifiant de la littérature classique et donnait des signes de vie. Les noms des Montmollin, des Osterwald, du publiciste Vattel, etc., ouvrent la série des hommes de lettres qui ont marché sur leurs traces et auxquels il n'a souvent manqué, pour être connus, qu'un champ d'études et d'investigations moins restreint¹. De ses presses, qui bientôt réclameront la garantie de la propriété littéraire, sortait le *Journal helvétique*. Ses établissements typographiques se préparaient à éditer ou à reproduire les œuvres de Bonnet, de Mercier, Voltaire, Mirabeau, Rousseau, etc.

Aujourd'hui encore la profession de foi politique des habitants du Vignoble et de ceux des

¹ Exceptons cependant le nom des auteurs du Voyage au Caucase, du Peuple primitif, des récits pittoresques des excursions de M. Agassiz dans les Alpes, etc., des études sur le Jura soleurois, etc.; le traducteur des livres prophétiques de la Bible, etc.

Montagnes n'est pas toujours identique. Neuchâtel et Valangin résument les questions politiques d'une manière différente et personnifient des débats remontant à une lointaine origine. Le citoyen, selon ses lumières, selon la doctrine traditionnelle de la famille ou sa position sociale, se prononce pour telle manière d'exercer l'autorité, porte à l'exclusion d'une autre telle catégorie d'hommes dans les conseils ou dans l'administration. Appelé à la participation de la chose publique, chacun, par droit et par devoir, surveille, dans l'intérêt du parti auquel il appartient, la marche, la gestion des affaires, cherche à influencer selon sa conviction, à diriger les événements dans la mesure de ses vœux, et, en faisant peut-être trop abstraction de considérations d'un autre ordre, à admettre ou à rejeter les hommes en vertu d'une conformité ou d'une divergence d'opinions. Les questions qui préoccupent les esprits se sont portées en tout et partout : lieux de réunion, écoles, cours publics, assemblées religieuses, institutions de bienfaisance, presse, banque cantonale, chemins de fer, etc., ont été soit le théâtre d'une lutte, soit l'origine de manifestations qui, bien que dans une mesure moins passionnée, pourront se renouveler encore.

VI

Culture et produits du sol.

La main qui dans l'enfance de l'horlogerie maniait l'archet et la lime en hiver, s'armait aussi de la faux dans les jours d'été et vaquait, le cours des saisons durant, aux soins des bestiaux. La culture des céréales, du chanvre, du lin, était généralement répandue; le fromage, la race bovine, donnaient moins qu'aujourd'hui lieu à des transactions commerciales. Les scies, parfois superposées à deux, trois étages dans les *entonnoirs* où s'engouffrent les eaux, fournissaient des bois de construction que la vapeur prépare en partie aujourd'hui. L'incurie, la spéculation, abusaient d'une matière première

qui paraissait indestructible. De nos jours le déboisement progressif des forêts ¹ fait réclamer une législation spéciale pour ce genre de culture. Déjà on commence à ne plus boiser les murs des appartements ; l'économie tient compte de l'énorme déperdition de chaleur qu'entraînent nos primitifs foyers ; les vastes poêles disparaissent de nos appartements, jadis si bien chauffés. La tourbe, dont l'exploitation n'a pas lieu par des procédés rationnels, et dont la production est abandonnée au hasard, se consume au lieu de bois, et le temps approche où la houille deviendra un combustible nécessaire.

Le laitage forme une partie essentielle de l'alimentation dans un pays dont un quart au moins de la surface (56,790 arpents) est occupé par des pâturages et un cinquième par des prairies. Ce produit, avec l'élevage des bestiaux et la confection du fromage, constitue un des principaux revenus fonciers des montagnes². Le bétail des petits propriétaires se tient en été sur les pâturages communaux. Le superflu du lait non consommé par l'alimentation journalière est envoyé à la

¹ Les forêts occupent 34,547 arpents fédéraux.

² Une vache qui a récemment vêlé donne communément 6 à 7 pots de lait par jour ; 8 à 9 pots de lait donnent une livre de beurre ; 4 à 5, une livre de fromage.

fruitière (métairie), où le *fruitier*, que les particuliers entretiennent à frais communs, tient compte de la quantité de liquide apportée par les intéressés, et prépare le fromage. La vente faite, le produit net se rétribue selon l'apport entre les membres de l'association. Dans les hauts pâturages, qui souvent ne sont habités que quatre mois de l'année, de vastes prairies sont fréquemment une seule propriété. L'alpage est entouré d'un mur en pierres brutes dans l'enceinte duquel s'élève une rustique demeure sur la pente d'un *crêt* ou sous la protection d'un bouquet d'arbres. Le troupeau compte souvent 50 à 80 vaches laitières, auxquelles parfois s'associent des animaux destinés à l'engrais (*cabes*). Le jour de l'arrivée de la caravane rustique sur les sommités est presque un jour de fête. La *senailerie* l'annonce au loin; on se rassemble sur son passage. La vache la plus forte, la *maîtresse-senalière*, guide la marche, portant fièrement la pesante *senaille* en fer battu, prix des luttes de l'an dernier, et qu'aucune autre ne peut lui contester. A peine arrivée, la troupe joyeuse se dissémine sur l'herbe grasse; le taureau commence à agiter ses cornes menaçantes, et surveille d'un œil inquiet le troupeau

qui l'entoure¹. Le bétail passe le jour et la nuit en plein air : un bouquet de pesses lui fournit un refuge dans les jours de pluie et un abri dans les heures de chaleur. Le matin et le soir un cri retentissant l'appelle à la traite, et quelques heures après, sous l'action du feu, le liquide change de consistance. La matière séreuse et butireuse se transforme en un fromage de 50 à 70 livres. Des résidus de l'opération se préparent la *tome* (fromage maigre), le *ceré*, le *beurre de fruitière*. L'automne arrive : la *chambre*, remplie d'un article recherché, se vend aux spéculateurs, et le troupeau redescend dans la plaine. Le vacher garde le noyau qui constituera un troupeau l'année suivante ; il hiverne quelques têtes par un bail à cheptel chez des cultivateurs, et il vend le reste.

Le mode de constitution et de dissémination des troupeaux a dû, par les mélanges réitérés qu'il amène, porter atteinte à la pureté de la race, si jamais ce pays en a eu une autochtone². On distingue chez nous la race tachetée, la grande

¹ La sécurité publique réclame l'emploi de la pince à naseaux pour tout taureau qui accompagne le troupeau au pâturage.

² Les ossements datant de l'âge de pierre, trouvés à Concise, établissent l'existence de deux variétés de l'espèce bovine, qui se distinguent par la taille.

race brune, la petite race brune, etc. Dans l'appréciation du bétail, les qualités lactifères sont en première ligne.

Dès le commencement de ce siècle les efforts du gouvernement tendirent à l'amélioration de l'espèce bovine par des concours où des prix étaient décernés aux détenteurs des plus beaux taureaux.

Dans les expositions récentes, la vache a été admise au concours et aux honneurs de la prime.

Le cheval, né coureur, paraît, dans les pays montagneux, perdre cette qualité éminente et devenir un doux et docile bidet. On trouve chez nous des animaux de toute provenance, tandis qu'un petit district limitrophe, les Bois, nourrit une race chevaline spéciale très-estimée.

Nous laissons également aux savants de décider si l'hétérogénie est le fait auquel notre espèce ovine doit l'existence. Sa toison est, dit-on, bien fournie et sa chair succulente. Des mérinos furent, au commencement de ce siècle, introduits dans quelques localités (Auvernier, Rochefort, Boveresse, etc.) Il est de toute probabilité que le climat et le sol de notre pays est

plus propice aux intérêts des bouviers qu'à ceux des bergers ¹.

Les terres arables du canton sont, outre l'utilisation restreinte du fond de quelques vallées supérieures où la somme de chaleur végétative atteint ou surpasse 1,600 degrés, le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et, sur le versant de la chaîne méridionale, quelques pentes et replis du terrain au-dessous de la lisière de la forêt. Elles comprennent environ la sixième partie de la superficie du canton (26,890 arpents). Les contrées limitrophes fournissent nos marchés de fruits et de produits maraîchers; le pain quotidien est presque en totalité de provenance étrangère. L'établissement des voies ferrées viendra peut-être modifier ou transformer les cultures en substituant d'autres intérêts à ceux sur lesquels les colons du sol avaient jusqu'à présent basé leurs calculs.

¹ STATISTIQUE.

BÉTAIL.	ANNÉES.		BÉTAIL.	ANNÉES.	
	1835	1859		1835	1859
Taureaux	102	174	Anes.		93
Bœufs		2045	Moutons	6617	3784
Vaches	10805	11596	Porcs	4792	5538
Elèves	2130	2195	Chèvres		2187
Veaux	637	506	Ruches	5617	6638
Mulets et chevaux	2887	2727			

Le Val-de-Travers, dont la hauteur moyenne est de 738^m, doit sa prospérité et ses beaux villages plutôt à l'activité industrielle de ses habitants qu'à la nature propice du sol. Joûtant la France et possédant vers l'ouest une issue naturelle, ce vallon fut constamment une voie de transit pour le commerce, qui établit son dépôt aux Verrières. L'asphalte y est exploité depuis un siècle et demi. Les distillateurs ont su apprécier un des produits du sol qui donne lieu à un extrait connu au loin (absynthe de Couvet, etc.) La correction dès longtemps projetée de l'Areuse, les travaux de drainage exécutés dans les dernières années rendront les terres froides du fond susceptibles de culture. Le miel de Noiraigue jouit dans notre pays d'une réputation égale à celle des choux, du laitage des Montagnes et des prunes du Val-de-Ruz.

La chaîne de Chaumont et celle des Loges, connées à l'est et s'éloignant vers l'ouest dans des directions différentes, enserrent une vallée fertile et ouverte aux rayons solaires, qui doit son nom à l'un de ses premiers seigneurs. Les diverses céréales y prospèrent, les cerisiers, les pommiers, les poiriers ombragent ses vergers ;

le sapin rouge et le blanc, entremêlés de hêtres, font l'essence de ses forêts.

Jadis la coutume, la législation portaient obstacle aux progrès de l'agriculture; aujourd'hui la routine, le préjugé, l'ignorance du mieux retardent seuls le mouvement vers les améliorations. Mais déjà la législation s'est émue du silence des forêts et des ravages des insectes dans les champs, et si l'utilisation, la consommation des engrais ne doublent pas les récoltes, si l'entretien des fumiers, la formation des composts, l'amendement des terres, l'emploi des stimulants ne sont point toujours rationnels ni à la hauteur des connaissances actuelles, l'agriculteur néanmoins conçoit que les améliorations portées au sol, aux instruments aratoires, au mode d'assolement, aux agents fertilisateurs, sont couverts par l'abaissement de la main - d'œuvre et par l'augmentation de revenu d'une terre dont la production est portée aux limites du possible. Mais à la conscience du but, il faut joindre celle des moyens d'y arriver. Depuis quelques années des instruments aratoires nouveaux ont trouvé de l'emploi; ainsi que l'antique *char à banc* a fait place à un véhicule plus commode, de même la charrue de Triptolème

est mise au rebut pour un instrument plus énergique. Le manége se substitue au battement régulier du fléau. L'introduction du trèfle, de l'esparcette, l'emploi de la marne pour l'amendement des terres, l'utilisation des engrais naturels, l'abolition du droit de parcours ont fini par amener le système de culture continu. Aujourd'hui le drainage vient remplacer les canaux ou rigoles remplies de pierres, de graviers, creusées pour l'écoulement des eaux. Bientôt la pomme de terre ne sera plus le dernier des produits exotiques dont se soit emparée la culture. Les comices agricoles, la Société d'agriculture cantonale, appelés à rendre d'éminents services en se préoccupant des problèmes et des découvertes de l'économie rurale, sauront, par des expériences bien dirigées, parer à quelques-uns des inconvénients qui résultent du grand morcellement du sol et de la modicité des fortunes. Ils initieront l'agriculteur aux explorations de la science, ils vulgariseront les procédés nouveaux, et feront comprendre au cultivateur comment le travail du sol peut, sous une direction intelligente, décupler les produits et faire naître l'or, comme celui de la lime et du marteau.

Le vignoble du pays comprend 36,000 ouvriers ou $\frac{1}{54}$ de la surface territoriale du canton. Il est formé de terres légères à sol marneux et pierreux le long des pentes, ou de terres fortes, profondes, dans les bas fonds. Les vignes des premiers terrains sont supérieures quant à la qualité et inférieures eu égard à la quantité du rendement. Les nombreux terrassements et murs de soutien témoignent de la sollicitude du laboureur à ne laisser inculte aucun espace accessible.

La vigne n'arrive guère à sa parfaite maturité que dans les étés dont la température moyenne atteint 18 à 20°. Ces étés ne sont pas fréquents.

On remarque dans nos vignes une grande variété de ceps. Les plants de raisins blancs, dont le morillon et le chasselas forment la majorité, sont beaucoup plus nombreux que les cépages noirs. La taille vise surtout à former au cep un pied fort et peu élevé.

Le vin blanc du pays, bu jeune, est excitant et acide. Il perd après le transvasement le goût soufré qu'on remarque après la fermentation, et se prête bien à la fabrication du champagne (Neuchâtel, Môtiers). Le rouge, qui est estimé, est, dans quelques clos, distingué par le parfum

et le velouté. Il perd parfois sa couleur au bout de quelques années de garde, et acquiert les qualités stomachiques qu'on estime dans les vins du Midi. Bien qu'il soit généralement inférieur aux crus qu'on désigne en France sous le nom de vins de montagne, Julien, dans sa topographie des vignobles, assimile au Chambertin la perle de nos vins.

Le produit des vignobles qui, année médiocre, est d'environ 3 gerles¹ par ouvrier pour le blanc et 1 gerle pour le rouge, se vend au pressoir ou est livré plus tard au commerce. Vendu en gerle, le prix du blanc en 1859 (récolte estimée d'abord égale en qualité à celle de 1834), a été coté de 30 à 35 fr., celui du rouge a varié de 50 à 75 fr. L'année 1860 offre dans son produit un contraste frappant avec les résultats des trois années antérieures; le rendement a été au-dessous de la moyenne et le prix de la gerle a varié de 15 à 40 fr.

Les eaux de fontaine de notre pays, bien que déposant quelques sédiments calcaires, sont salubres et agréables au goût; mais en présence des résultats obtenus par la culture, on s'ima-

¹ La gerle est censée produire 61,3 pots fédéraux. L'ouvrier de vigne a 4,096 pieds carrés.

gine bien que pour s'abreuver on fasse encore abondamment usage d'un autre liquide qui a bien son prix. L'occasion ne manque pas dans un pays qui alimente huit cent quatre-vingt-dix cabarets et débits de vin. Un temps viendra sans doute où l'homme dont l'état peut porter obstacle à la circulation ou donner lieu à des accidents — nous passons sur les inconvénients ultérieurs — sera passible de peines correctionnelles. Que de fois, dans ces refuges où règnent si peu l'urbanité du langage, des manières, des procédés, où le sentiment de la dignité personnelle ne modère pas les transports d'une excitation brutale, on se rappelle involontairement cette vieille épigramme :

Buveurs, quelle erreur est la vôtre !
Vous figurez-vous qu'il est beau
De tenir plus qu'un autre ?
C'est la qualité d'un tonneau.

VII

Établissements d'utilité publique, institutions diverses.

Les gouvernements qui ont précédé le régime actuel possédaient déjà des établissements formés ou des associations constituées dans un but patriotique, scientifique, philanthropique. Il suffit de citer l'hôpital, dont la fondation date de la première dynastie ; l'ancienne *Société d'émulation*, dont les vues patriotiques suscitèrent de nombreux mémoires sur des objets d'utilité publique ; la *Caisse d'épargne*, fondée en 1814 ; la *Caisse d'assurance* contre les incendies, 1810 ; la *Société d'histoire naturelle*, qui compte parmi ses membres des hommes tels que les Osterwald, Agassiz, Dubois de Montpéroux, Arnold Guyot,

L. Lesquereux, etc., ou des noms qui, par un hommage de reconnaissance rendu à des pionniers de la science, ont servi à la désignation de nouvelles espèces de végétaux, de minéraux, tels sont *Ostrea couloni*, *Melilotus petitpierranea*, etc. La *Chailletia* est devenue le type d'un genre de De Candolle.

Les exigences de la société ont donné lieu à différentes époques à des établissements qui répondent à des besoins locaux ou à d'autres qui, tels que l'Observatoire, répondent à des intérêts généraux¹.

Des musées, les uns existant à l'état plus ou moins embryonnaire, les autres qui, à certains égards, peuvent passer pour riches, furent érigés dans différentes localités par l'initiative de quelques particuliers, le concours désintéressé des citoyens et des communes. (Fleurier, Locle, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel)².

¹ L'Observatoire reçoit en dépôt les chronomètres, les montres marines, les pendules astronomiques, les régulateurs, pour délivrer à ces pièces de précision un bulletin de marche officiel.

² La ville possède plusieurs musées ; le riche musée d'histoire naturelle, les salles réservées aux curiosités, aux antiquités, etc. ; le musée de peinture, renfermant des ouvrages des Robert, Calame, Grosclaude, de Meuron, Girardet, Tschagggeny, A. et S. Berthoud, Bachelin, etc. ; le musée Challandes, où les oiseaux de la Suisse sont empaillés dans leurs poses caractéristiques, etc.

Aujourd'hui la jeune génération sent instinctivement que, de même que l'horizon s'étend à mesure que l'on s'élève sur la montagne, de même le savoir augmente la somme de nos jouissances en nous faisant participer au passé et en élargissant le cercle restreint du présent. A l'instar de la riche bibliothèque que Neuchâtel ouvre à ses ressortissants, quelques communes ont cherché à imiter cette heureuse institution. Des associations sous le nom de *Mission intérieure*, *d'Union chrétienne*, réunissent des auditeurs dans des séances qu'elles préparent dans un but d'édification. La *Société d'utilité publique*, par des cours hebdomadaires réservés aux grands centres, supplée, pendant les longues soirées d'hiver, aux douces mais dispendieuses distractions que procurent les jeux de la scène et les représentations artistiques, peu fréquentes dans notre pays. Des publications périodiques, des ouvrages populaires à bas prix, d'un bon choix et bien rédigés, circulent ou mettent à la portée des bourses les plus légères des connaissances qu'il est dans l'intérêt de tous d'acquérir. Enfin, les jouissances pures que procurent les arts libéraux, commencent à être appréciées, et

le chant sacré même devient l'objet d'heureuses réformes.

Tandis que les animaux sont sous la protection de la voix publique, la pitié pour le malheur du prochain se manifeste par une foule de fondations pieuses et d'établissements, dont plusieurs sont dûs au vif amour que, même sur un sol étranger, le Neuchâtelois conserve à sa commune originaire. Citons *l'Hôpital Pourtalès*, qui porte le nom du fondateur, aujourd'hui desservi par les diaconesses, ouvert aux malheureux sans distinction d'origine; *l'Hôpital de la ville*, avec l'inscription *Civis pauperibus*, restauré et doté de nouveau par l'homme dont la statue orne une des places de la ville; la *Maison des orphelins* de Neuchâtel, fondée en 1722 par J.-J. Lallemand; la *Chambre d'éducation* de la Chaux-de-Fonds, dotée par un premier don de F. Bourquin; *l'Hospice des vieillards* à la Sagne, legs de M. Perrenoud; les *Billodes* (Locle), asile destiné à l'enfance délaissée, improvisé d'urgence et constitué plus tard sous les auspices de Marie-Anne Calame; *Préfargier*, établissement destiné aux aliénés par M. de Meuron, inauguré en 1849, etc.

Dans plusieurs localités, pour adoucir les

mêmes maux ou alléger d'autres misères, les citoyens assurent leur concours pendant leur vie ou après leur mort. Naguère encore les communes adjugeaient au rabais (*à la démonte*) l'entretien de leurs ressortissants nécessiteux. Aujourd'hui, des contributions individuelles, des subventions des communes, fournissent à l'établissement ou à l'entretien d'hospices, d'hôpitaux (Chaux-de-Fonds, Locle, Neuchâtel, Grandchamp, Môtiers, etc.), d'asiles pour l'enfance délaissée (Buttes, etc.), de lieux de refuge pour les nécessiteux. Les détenus dans les prisons sont un objet de sollicitude, et le plan d'une maison pénitentiaire vient d'être mis au concours. Les communes, par les *Chambres de charité*, distribuent des secours à leurs ressortissants indigents, et leurs heureux efforts ont fait disparaître cette lèpre sociale qu'on nomme mendicité. Pour répondre aux intimes besoins du cœur, des églises allemandes (Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Cernier, Locle), des chapelles catholiques (Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fontaines, Locle) ont été érigées en différents temps.

Un des premiers besoins de l'homme, la sociabilité, trouve son expression dans les cercles, les unions chorales, les sociétés de musique,

de gymnastique, de tir, etc., qui, vu l'absence de jours fériés, de jours notés en rouge dans le vénérable *Messenger boiteux*, s'émancipent bruyamment un beau matin avec leurs tambours, leurs insignes, leurs armes, leurs drapeaux.

L'esprit d'association qui a présidé à la naissance de la ligue helvétique, qui dès le XV^e siècle donna lieu aux corporations, aux caisses de famille, etc., paraît sous ses institutions actuelles prendre un nouvel essor. Des associations meurent, il est vrai, mais d'autres, évoquées par des besoins nouveaux ou des exigences plus pressantes, surgissent et prospèrent, s'étendant sur un vaste réseau (*Helvetia, Grütli, Association de Winkelried*, etc.) ou limitées dans le domaine du canton. Des sociétés se forment pour combattre l'intempérance, l'impureté ; des associations se constituent dans le but d'établir des logements commodes, sains et peu dispendieux en faveur de la classe pauvre¹ (Locle, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.) La *Société fraternelle de prévoyance* vient au secours de ses membres malades ; la liberté du commerce se traduit par des associations qui, sous différentes dénominations, livrent au consommateur des aliments de meilleur choix,

¹ Le loyer de ces logements varie de 200 à 600 fr.

des denrées à prix réduits, etc. Les ouvriers par *l'Association ouvrière*, cherchent à négocier à leur profit le fruit de leur travail; le *Comptoir d'exportation*, en appelant à lui les capitaux, contribue à l'amélioration de la fabrique et au placement de ses produits. La *Banque cantonale* enfin offre des facilités, des ressources à l'industrie et favorise les transactions commerciales.

Ni un réseau de routes de 60 lieues de développement, ni ces fils qui traversent nos chaînes de montagnes et s'entrecroisent dans toutes les directions, ne répondent complètement aux besoins du pays. La spontanéité d'action qui caractérise les habitants du Jura industriel s'est portée jusques vers l'établissement des voies ferrées.

Le projet d'une voie asphaltée qui devait réunir le Locle et la Chaux-de-Fonds fut le germe d'une grande entreprise. L'idée d'un chemin de fer qui relierait le Locle et Neuchâtel semblait au premier abord hérissée de trop de difficultés pour être réalisée. Un parcours de 38 kilomètres sur des terrains en forte pente, entrecoupés de chaînes de montagnes, nécessitait d'énormes tunnels, de longs remblais et n'offrait en perspective qu'un rendement qui n'était nullement en rapport avec les frais d'établissement.

Des vues patriotiques en première ligne, puis des devis favorables, qui plus tard furent largement outrepassés, favorisèrent la mise à l'œuvre. Malgré les nombreuses difficultés suscitées par l'insuffisance des ressources pécuniaires, la voie fut terminée en 1860¹.

Une fraction de ligne allant du lac de Biemme aux frontières ouest du canton est concessionnée à la compagnie du *Franco-Suisse*. A cette voie inaugurée de fraîche date (1860) et dont le rendement croît chaque jour, est réservé un heureux avenir. Elle se bifurque à peu de distance de Neuchâtel; l'une des branches suit les gorges de la Clusette. Cette ligne des Verrières, dont l'exécution n'a pas nécessité moins de 41 tunnels avant d'arriver à la frontière, fait sauter des millions de pieds dans le roc vif et remué d'énormes masses de terre, est une des artères qui réunit la Suisse et la France. L'autre embranchement qui suit le littoral et qui raccorde au prolongement de l'Ouest-Suisse jusqu'à Vaumarcus, complète le système de communications entre l'est et l'ouest de la Suisse, et assure la

¹ Coût de la ligne : 17,000,000 fr. ; longueur du tunnel des Loges : 3270^m. ; sommet du tunnel : 1049^m. ; maximum de la pente à la sortie sud : 27 millim. par mètre ; Puits n° 3 : 226^m.

pleine prospérité d'une grande ligne de fer qui, partant de Marseille, se relie d'une part au vaste réseau allemand à Bâle, Waldshut, Lindau, et de l'autre donne naissance à plusieurs voies latérales qui se dirigent vers l'Est et vers le Midi.

Le canton de Neuchâtel compte sur 10,000 habitants 12.28 kilomètres de voies ferrées et 13 kilomètres de voie sur 100 kilomètres carrés.

VII

Villes, villages, châteaux.

Nous laissons à la lexicographie d'établir une distinction tranchée entre *ville* et *village*. A en juger par l'usage oral fondé sur l'octroi d'anciennes franchises, le canton ne compte que trois villes et encore ce nom, par synecdoque, ne se donne-t-il qu'à la capitale : la Ville. Le reste du pays n'a, sauf la bourgade de Valangin, que de modestes villages. Sous cette dénomination la Chaux-de-Fonds pourrait bien être le plus grand de l'Europe et le seul où jamais un consulat ait été érigé¹.

Dans le temps que des relations de voisinage résultaient plus d'inimitiés que d'affinités, un

¹ La résidence du consul de France a été transférée à Neuchâtel.

comte de Neuchâtel, pour garder une frontière contestée et exposée aux incursions incessantes des évêques de Bâle, fonda le *Landeron* sur les ruines de l'ancien Neureux et l'entoura de murailles. Le Landeron, doté de franchises, d'une foire et d'un château, se peupla, il devint un des boulevards du pays *welsche*, soutint bravement un siège contre les Bernois (1325), repoussa la réforme et reste encore fidèle au culte des aïeux.

Si du Landeron le touriste dirige ses pas vers l'ouest en suivant la route, il laisse derrière lui sur la droite le plateau délaissé de *Lignièrès*. Il n'est point dupe d'une illusion d'optique, s'il admet l'existence de riantes combes cachées dans les replis de la montagne au pied de laquelle il chemine. Sur sa gauche, il découvre *Thièle* et son château datant de 1260 et défendant le passage du pont, où un seul homme (Baillod), autre Horatius Coclès, détourna les efforts d'une armée (1476); plus loin le tranquille *Montmiruil*, puis le sévère *Préfargier*. La route le conduit par *Cressier*, dont l'église, selon la tradition, est bâtie sur l'emplacement d'un temple de Mars; puis par *Saint-Blaise*, l'ancien Arins. Il s'approche de *Neuchâtel* en

tournant les yeux tantôt sur les forêts, les pampres verts qui recouvrent les pentes de *Chau-mont*, tantôt vers le lac qui, s'il le voit pour la première fois par un beau jour, reste en son souvenir une belle nappe d'eau limpide, dont la surface resplendit au soleil et dont les ondes effleurées par une brise légère viennent mollement s'abattre sur le rivage. Bientôt il aperçoit les crénaux d'une vieille tour; c'est la tour de César, la tour forte du *novum castrum*, autour de laquelle se groupent tous les faits de notre histoire.

Le génie de la guerre qui, sous la domination romaine, présida à la fondation de Neuchâtel, qui dans l'époque bourgonde fit exhausser la tour de défense, a fait place de nos jours à de paisibles institutions. Le premier château des comtes couronnait le rocher alors baigné par les eaux du lac. La tour forte (aujourd'hui *Tour des prisons*) et la *Tour de Diesse*, qui défendaient les deux entrées de la forteresse, indiquent encore les limites de l'ancien bourg¹. Le

¹ Ce sont ces deux tours et le faite du château seigneurial, figuré par deux chevrons, que représente le premier blason des comtes. Au chevron originaire furent plus tard ajoutés deux autres; les deux bandes aux côtés du pal sont comme le vestige des tours. A ces armes parlantes, la république a substitué trois pals, sinople, argent et gueules, avec une croix fédérale cantonnée dans le haut du dernier pal.

Château actuel a été construit à différentes époques ; la partie la plus ancienne, demeure royale au X^{me} siècle, se reconnaît à quelques vestiges inclus dans la partie inférieure de la muraille, à l'angle sud-est. Les comtes de Neuchâtel y transférèrent leur demeure vers la fin du XIV^e siècle ; ils agrandirent l'édifice, et complétèrent l'enceinte (XV^e siècle), qui est aujourd'hui le siège des diverses administrations et qui renferme la salle où les sages du pays sont appelés à la discussion des intérêts publics.

L'église collégiale (du château) fut fondée en 1149, par Ulrich et sa femme Berthe de Granges, époque où à la chapelle primitive datant du X^e siècle (laquelle forme le chœur et le transept actuels) furent ajoutés la nef, les bas-côtés et le clocher. Dans l'intérieur se trouvent 13 statues, cénotaphe d'anciens seigneurs de Neuchâtel et de leurs femmes. La terrasse sert de cimetière. A l'ombre de ses arbres le seigneur rendait la justice, le comte et ses sujets prêtaient réciproquement le serment de fidélité d'une part, le respect des constitutions de l'autre. Au pied de l'un de ces tilleuls, Farel prêcha la nouvelle doctrine, et plus tard, sous ce dais de feuillages

jaunissants, tombèrent les victimes de nos discordes civiles (1856).

Le *Seyon*, dont le cours est aujourd'hui détourné, coulait au pied de la Tour-de-Diesse et séparait la ville en deux (Château, Neubourg.) Neuchâtel s'étendit peu à peu, empiétant d'un côté sur le lac et repoussant de l'autre un mur d'enceinte dont de nos jours il n'existe plus que la tour des Chavannes, avec sa *Javiolle* naguère réservée aux bourgeois récalcitrants ou tapageurs.

L'étranger aime à retrouver à Neuchâtel quelques vestiges de cette diversité de style d'architecture qui caractérise une ville ancienne. A côté de bâtiments récents, tels que le gymnase et l'hôtel-de-ville, la halle et quelques maisons avec leurs tourelles aristocratiques, etc., rompent la régularité moderne des constructions qui distinguent les nouveaux quartiers. Ainsi que sous l'onde d'une fontaine a été lavée la trace du sang qui signale un épisode de notre histoire (Vauthier de Rochefort, décapité en 1412), ainsi le flux du temps a emporté insensiblement les monuments qui réveillaient le souvenir du passé. Les noms mêmes des rues, indices d'anciennes industries, ont fait place à de nouvelles dénominations, et

l'on oublie aujourd'hui que la justice siégeait jadis à la place où coule aujourd'hui la fontaine que décore la statue de Thémis.

Neuchâtel, jusqu'à présent, n'a guère offert l'aspect d'une ville industrielle. L'émigration des Montagnes, l'établissement d'une fabrique d'appareils électriques (télégraphes, horloges, chronographes, etc.) le développement de la bijouterie, etc., sont peut-être des faits de nature à modifier la physionomie de la ville. Déjà, au point de vue de l'horlogerie, Neuchâtel s'est distingué par l'application du burin et du pinceau à l'embellissement des produits de l'industrie nationale. (Exposition de Besançon, 1860).

Neuchâtel n'est pas une de ces villes où le budget annuel des dépenses est allégé par une étroite parcimonie. Les travaux exécutés pour l'agrandissement, l'assainissement, l'embellissement de cette cité de 10,100 habitants, rendent avec la beauté du site, le séjour de cette ville agréable aux étrangers. La promenade au bord du lac, que décorent la colonne limnimétrique et l'hémicycle indicateur des sommités alpines, est le rendez-vous habituel des promeneurs.

La gare sert de point de départ à de rapides et faciles excursions. De là de nombreux tou-

ristes se dirigent vers la Montagne et vers le Vallon. Le parcours du Franco-Suisse jusqu'aux Verrières mériterait seul l'attention. Le convoi quitte la région où les murs sont sillonnés par les timides lézards, et recouverts de touffes de lierre toujours vert, pour s'élever insensiblement jusqu'à 20 millimètres par mètre. Le voyageur d'abord se croit perdu dans ces gorges étroites et profondes, séjour d'une ombre éternelle, où la voie est creusée dans le roc vif, au bord de précipices nus qu'humecte une eau écumante. Entre ces arrêtes de rochers au-dessus desquels il n'aperçoit que des lambeaux de ciel, s'ouvre tout à coup devant lui un riant vallon sur le flanc duquel il continue son ascension vers un gradin supérieur. Bientôt, aux nombreux agents, toujours armés pour la défense des prétendus intérêts nationaux, aux investigations qui décèlent la défiance dont l'étranger est l'objet, on reconnaît qu'on a quitté un pays dont le gouvernement ne se consume point en guerre de chicane envers le public. Là le caractère de la montagne change; mais les mœurs, les usages, les souvenirs des habitants témoignent des relations cordiales et fréquentes qu'ils entretenrent jadis avec nous.

Le touriste qui s'arrête à Neuchâtel aime à se rendre à *Fontaine-André*, ancienne abbaye sécularisée depuis trois siècles. De ce site peu élevé, il domine l'ancien domaine des comtes de Fenis, sur la rive des trois lacs et de la Thièle.

Si de *Fontaine-André* il poursuit l'ascension sur les flancs boisés de *Chaumont*, il arrivera bientôt au sommet de la montagne. Foulant l'herbe des pâturages, ou couché sur un mol tapis végétal sur lequel la jeunesse dans ses fêtes scolaires aime à s'ébattre et l'âge mûr à se délasser, il respire un air vivifiant et contemple le vaste panorama qui se déroule à ses yeux : le côteau boisé de Jolimont qui disparaît sous les eaux pour former en se relevant l'île de Saint-Pierre, les falaises molassiques du Vully, les riches plaines d'Avenches, la blanche ceinture des Alpes, qui de Genève au Pilate s'élèvent au-dessus de plaines ondulées, semées de villes, de hameaux, de fermes, de champs, de prairies entrecoupées de forêts.

Il est rare que de Neuchâtel l'étranger ne se sente pas attiré vers la Montagne. La nature du pays, le caractère gai et ouvert des habitants, le spectacle animé de l'industrie, exercent un attrait irrésistible. Si aux moyens accélérés il

préfère la course à pied, il prendra la route de *Valangin*, en suivant les gorges où coule le *Seyon*, quand il n'est pas à sec. Bientôt il mesurera de l'œil la hauteur de la garde séculaire qui défend l'entrée d'un vallon populeux dont le développement matériel et moral a été longtemps retardé par des redevances, des corvées, par des entraves apportées à la culture, par les barrières qui séparaient les différentes classes d'habitants. Le château jadis séjour de brillants seigneurs et qui sert aujourd'hui de prison, fut élevé sur les terrasses de l'ancien manoir des comtes d'Aarberg, dans le courant du XV^e siècle. Naguère dans cette prairie, vis-à-vis du château, les bourgeois pressés autour du drapeau de la corporation assistaient aux assemblées triennales de la bourgeoisie.

Au-dessus du bourg, à la sortie de la gorge qui a donné à *Valangin* son nom, la vue s'étend. La chaîne des Loges et le *Val-de-Ruz* avec ses champs, ses vergers, ses hameaux, ses clochers se présentent à l'œil. *Dombresson*, que patronne *Saint-Brice*, au fond du vallon, où voici un siècle *David Fallet* rendit d'éminents services à l'économie rurale; *Saint-Martin* et sa vieille église, près des *Chésards*, où des libérations de

dîmes ont longtemps conservé le souvenir d'une noble dame; *Fontaine-Melon* et sa fabrique d'ébauches, la première fondée dans le pays; les *Geneveys*, asile de réfugiés genevois; *Fontaines*, dont le Val-de-Ruz envie les sources et que sa position centrale a fait ériger en chef-lieu; *Engollon*, peuplé par la ruine d'une ville dont la trace a disparu¹; enfin, *Coffrane*, sur la gauche, dont les champs furent ensanglantés par les dissensions de nos seigneurs, etc.

La chaîne des Loges renferme plusieurs cavités ou fondrières dont l'une (à *Pertuis*) est un réservoir naturel auquel un conduit souterrain sert d'émissaire. Après les grandes pluies ce canal déborde à la surface (*Torret*), après avoir annoncé son éruption plusieurs jours d'avance par des bruits sourds dans l'intérieur de la montagne.

Arrivé au point culminant de la route (Vue des Alpes), le voyageur ne manque pas de faire une halte, ou mieux encore, se confiant aux sentiers de la montagne, il gravit le sommet peu éloigné de *Tête-de-Ran*. De ce point où tant

¹ *Bonneville*, détruite en 1303 par Raoul, comte de Neuchâtel, pour punir les sires de Valangin de leur ligue avec l'évêque de Bâle et de leurs aspirations à l'indépendance. La tradition a également conservé le nom de plusieurs châteaux détruits à cette époque.

d'êtres humains avant lui ont passé, ont rêvé, il peut se rendre compte de la route qu'il a suivie et du chemin qui lui reste à faire. Ce moment de repos n'est ni sans agrément ni sans intérêt. Il embrasse un horizon complet; il aime à retrouver la chaîne dentelée aux contours si purs, à reconnaître, à nommer ces sommités qui, sous un ciel foncé, se présentent aux yeux inondés de lumière. Au nord le bleuâtre Jura se confond dans le lointain avec les ballons des Vosges. L'œil se perd à suivre ces sinuosités, ces arêtes, ces chaînes dont les lignes se joignent, se bifurquent, se confondent en formant mille accidents de terrain. S'il détache les yeux des plans plus éloignés pour considérer des points plus rapprochés, il distingue sur la droite les sommités des chaînes qui ensèrent un beau vallon (Saint-Imier) jadis appartenant aux évêques de Bâle, et qui recèle une population congénère de la nôtre par l'origine, la langue, l'industrie et les mœurs; à ses pieds il voit le vallon de la *Sagne* et suit les méandres de la route qui le mènera au but. De jolis villages, des maisons blanches disséminées à toutes les hauteurs, des vallons, des rochers, des forêts et leurs teintes mélancoliques, des jets de lumières

sur les pelouses ou sur les nudités du sol, les ombres hâtives portées par quelque nue voyageuse, diversifient le paysage à l'infini. Il aspire à pleine poitrine l'air vif et pur de la montagne, jusqu'à ce que le cri répété du grillon, le son d'une cloche éloignée, le bruissement de l'air sous l'aile de l'épervier, la voix stridente d'une locomotive, vienne le tirer de la contemplation et de la solitude.

Le mot *chaux*, qui se trouve dans la dénomination de plusieurs de nos localités, est, croit-on, dérivé de *cavus*, creux, et opposé à *Joux*, sommité, crête de montagne. Le sens attaché à ce mot autorise pour la Chaux-de-Fonds l'admission de ce dernier radical, dès qu'on donne à *fonds* l'acception de source. Que cette étymologie soit admise ou rejetée, il n'en est pas moins un fait que beaucoup de nos noms propres provenant de noms communs conservent encore, en réclamant l'article, des traces de leur première origine¹.

¹ Sagne (terrain humide); Martel (marais ou marteau); Jonchère (lieu couvert de joncs); Brevine (lieu pour abreuver); Pâquier (pâturage, parc); Bocarderie (lieu pour bocoyer ou faire du bois). Plusieurs localités portent encore le nom des premiers colons : les Calames, les Jeannerets, la Combe-Girard, Chez-le-Bart, etc.; d'autres ont reçu leur nom de circonstances particulières, par exemple : *Prise* (terre prise sur le domaine du prince); d'autres, tels que les Ponts, les Verrières, les Eplatures, se com-

La Chaux-de-Fonds qui, au XVI^e siècle, comptait sept maisons groupées autour de la chapelle dédiée à saint Hubert, est une des localités dont le développement croissant et rapide rappelle le mouvement ascensionnel d'une ville américaine. Elle s'étend en deux dimensions : l'une horizontale en empiétant sur les prairies environnantes, l'autre verticale en superposant étage sur étage. L'incendie dévastateur de 1794 donna lieu à l'établissement de rues régulières. Le travail, le commerce, puis la jalouse sollicitude que ses habitants vouent à la prospérité publique ont fait le reste.

La Chaux-de-Fonds est la première commune du canton qui ait admis nos institutions municipales. Jadis une localité n'était administrée que par les seuls ressortissants de la commune qui percevait sur les domiciliés externes un droit d'habitation, etc. Un beau jour, il advint que les non-ressortissants demandèrent voix dans la gestion des affaires et siége au conseil dans les questions où s'agitaient les intérêts généraux de la localité; ils laissaient à la commune la gestion

prennent encore sans difficulté. Plusieurs ont perdu l'article : Fenin (fenil); Boinod (à proximité de la roche Mille-Deux); Coffrane (Cour au frêne); Engollon (gollon : creux); Chézard (chésal); Cernier (cernil, à côté de : *Les Cernaies, Le Cerneux*), etc.

des biens qui constituent la propriété collective de la corporation et l'application des revenus aux besoins des membres de l'association communale. Cette motion provoqua des débats très-vifs qui furent terminés par l'érection de la localité en une municipalité (1851). Beaucoup de localités, en rejetant les institutions qui pendant des siècles avaient été une sauvegarde, ont subi depuis ou subiront encore une transformation qui en transmettra l'administration aux autorités élues par le concours de tous les habitants, communiens ou non, étrangers ou nationaux¹.

La population de la Chaux-de-Fonds s'élève à 16,900 âmes, formant 3,859 ménages habitant 1,057 maisons et 12,738 pièces. C'est celle dont le mouvement, à en juger par le résultat des recensements annuels, est le plus suscep-

¹ Les communes furent originellement des associations qui acquéraient, par faveur du prince ou à prix d'argent, des droits, des immunités, des biens. La communauté est héréditaire et se conserve, sauf quelques formalités, malgré l'émigration. L'entrée dans l'association n'étant ouverte depuis trois siècles que contre une rétribution, le nombre des étrangers récipiendaires s'est trouvé restreint. Cet état de choses forma, soit par l'illégalité des naissances, soit par la présence tolérée d'étrangers sans ressources ou atteints dans leur fortune, une classe d'habitants nommés *heimathlosen* (gens sans commune) auxquels la commune refusait des secours et retirait à son gré le permis de séjour dès qu'ils ne pouvaient subvenir à leurs besoins. Le corps législatif, en statuant l'incorporation de cette classe délaissée, a mis un terme à ce malheureux état de choses.

tible d'oscillations, qui subit le plus le contre-coup des événements politiques et qu'affectent davantage les crises commerciales et industrielles.

Le nombre des étrangers l'emporte à la Chaux-de-Fonds sur le chiffre de la population indigène. Sous ce ciel âpre où, sous l'influence de l'industrie sédentaire, la durée moyenne de la vie s'abrège, se remarquent surtout les besoins nouveaux créés par la prospérité. A côté de la simplicité domestique, de la prudente économie, de la morale sévère, se trouvent les mœurs faciles, les habitudes dispendieuses. L'esprit d'initiative, des opinions avancées, caractérisent les habitants de ce chef-lieu. Aussi la Chaux-de-Fonds, qui vers la fin du siècle passé avait déjà encouru l'animadversion du pouvoir, fut-elle encore, après 1831, exposée aux mesures répressives du conseil d'état, lequel cependant ne put étouffer des aspirations qui finirent par se manifester victorieusement en 1848.

De la Chaux-de-Fonds l'amateur de courses dans les montagnes aimera à passer la chaîne caverneuse de *Pouillerel* pour se diriger par les *Planchettes* et les hauts rochers de *Moron*, vers le *Saut-du-Doubs*. De là, par voie de terre ou par eau, suivant le lit encaissé de la rivière ou

les rochers qui le forment, il se rend aux *Brenets*, beau village dans un site charmant et dans une exposition à laquelle un propriétaire doit le plaisir de cueillir en septembre quelques prunes dont la vue fut pendant l'été un objet de jubilation pour la jeunesse.

C'est dans une des maisons rustiques, au bord du Doubs, qu'a vécu cet autre Bernard de Pallissy (Guinand) qui, après de longues et pénibles veilles, a vu ses travaux couronnés de succès.

« Je renais de mes cendres, » telle est l'inscription que porte la cloche d'un de nos villages, et qui peut en toute vérité s'appliquer aux *Brenets*, comme au plus ancien village des montagnes, où nous allons arriver.

Une belle route que les travaux exécutés aux Portes du Locle ont permis d'établir sur une faible pente, réunit les *Brenets* au *Locle*. Ce village de 9,500 habitants, centre de la bonne horlogerie, est au fond d'un vallon étroit, dont les eaux lentes font marcher dans les profondeurs de la terre un moulin à triple étage, jadis objet d'une naïve admiration. La main de l'homme ouvrit, en 1806, une issue aux marécages qui ont fait donner son nom au village, et travaille

encore aujourd'hui, guidée par des vues d'assainissement.

Un charmant récit en langue vulgaire dont, il est vrai, l'ancienneté est contestable, ainsi que le nom d'un des quartiers du village, conserve le souvenir de la présence d'esprit et du courage dont firent preuve les femmes du Locle, dans une époque où Jean Droz, Bellenot, etc., enrichirent de plusieurs faits d'armes les annales de notre pays (1476).

L'établissement d'une voie ferrée commencée avec des illusions et terminée par des déceptions, avait grevé pour de longues années les finances de nos grandes municipalités des montagnes. Des dons d'un noble désintéressement, faits en vue de dégager l'avenir, ont acquis au Locle une place dans les annales des actes de dévouement.

Du Locle, deux routes ramènent au vignoble. L'une, qui est directe, passe aux *Ponts*, colonie de la Sagne, joli village naguère peuplé d'émailleurs et de peintres, où des collections de plantes, d'oiseaux attireraient les curieux, et l'eau soufrée les malades. Ce vallon, où le costume national se serait conservé si le pays en eût un, est habité par des gens simples et laborieux. Des

marais que la tradition raconte avoir jadis été traversés par un grand général nommé Martel, s'extraient, jusqu'à une profondeur de 8 à 20 pieds, deux combustibles (tourbe, kerbes) dont la froide montagne ne méconnaît pas le prix.

Arrivé à la *Tourne*, le voyageur, après un repos corroborant, se rend à la *Tablette*. De cette saillie de rochers s'offre une vue d'une beauté exceptionnelle. Du Signal qui en est tout près, où aux jours d'alarmes et de réjouissances publiques s'attise un énorme bûcher, on domine la Cluse, à l'entrée de laquelle un château aujourd'hui détruit rançonnait les passants et où une grotte curieuse attire aujourd'hui le voyageur. Du haut de la montagne on entend le bruit sourd des eaux, on distingue des berges à pic, des rapides écumants, d'énormes blocs de rochers entravant le lit d'une rivière dont jadis l'orpailleur exploitait les alluvions.

L'autre route est plus longue; elle conduit au Val-de-Travers par la *Chaux-du-Milieu* et la *Brevine*, où jaillit, à 1,085 mètr., la *Bonne-Fontaine*, dont l'eau ne dément pas l'épithète. On chemine d'abord par une route jalonnée d'habitations, le long d'un vallon où, avant le 21 décembre, l'hiver avec ses joies intimes et ses

après rigueurs règne tantôt avec les tourbillons de neige et les vents mugissants, tantôt avec ses vives clartés, ses frimas, ses magnifiques décors. Au-delà de la Brevine le terrain s'abaisse ; une bifurcation de la route conduit à un défilé jadis défendu par une tour et fermé par une chaîne où une poignée d'hommes repoussa l'armée du téméraire Charles de Bourgogne. La source de l'*Areuse*, le *Temple-des-Fées*, les sites sauvages de la *Longeaigne* seraient dignes de l'attention du touriste ; de beaux points de vue (*Cernets*), une grotte curieuse (*Chez le Brand*) auraient également pu l'attirer du côté des Verrières. Mais passons l'étroite porte nommée *Pont de la Roche* !

Ici *Fleurier*, émule de la Chaux-de-Fonds, village le plus peuplé du vallon (2,700 hab.) à l'ouest duquel s'élève le massif ou la *Côte* à laquelle, si ce n'est une fée, l'innocente brebis (faye) a donné son nom. Là, *Môtiers*, le plus ancien village du vallon, avec sa cascade pittoresque, sa Baume profonde, son château à demi-ruiné, aujourd'hui habitation d'un modeste agriculteur, puis *Couvet* et ses champs, que dans un temps de discorde ont labouré les projectiles (1831), puis *Travers*, ancienne baronnie, d'où

furent écrites les *Lettres de la Montagne*, enfin Noiraigue, ce village aux *noires eaux*, que les rochers menacent d'écraser un jour avec ses ruches.

Dans le vallon, comme dans la contrée supérieure, pour peu que le regard du passant curieux plonge à travers les vitres, il reconnaît les insignes de l'industrie. Quelquefois une main féminine, tournant les légers fuseaux sous la lumière condensée du globe, continue la tradition maternelle et confectionne le clair tissu ou le voile destiné à une opulente parure. A ses côtés un ouvrier dirigeant une lime mordante, ou modelant le métal sous le poids du marteau, prépare les outils que l'horloger réclame d'une main habile.

Faut-il de Noiraigue poursuivre la route tracée pour les charriots, les mulets, les piétons affairés; faut-il prendre la facile voie ferrée, ou, s'armant de résolution, gravir le flanc de la haute montagne sur lequel un chemin égal a été tracé, et de la hauteur revenir à Neuchâtel en longeant le lac? Il n'y a pas d'alternative: si la montagne n'a pas son chapeau de nuages, allez et voyez! Adieu boîtes, cartons, hardes superflues, inutiles et embarrassants accessoires de voyage!

Auf den Bergen ist Freiheit!

s'écrie le poète auquel la Suisse reconnaissante a élevé un monument de granit au Mythenstein.

Les heures du jour où la chance de trouver un horizon clair est le plus favorable sont celles du matin ; la lumière la plus propice est celle du soir.

La montagne, dont la végétation renferme une si grande richesse médicale aujourd'hui inexploitée, n'a plus ni lutins, ni esprits follets qui égarent les voyageurs. Les bonnes gens des hauts lieux renseignent, indiquent les chemins, répondent aux informations avec une bonhomie toute désintéressée. Laissons-donc le touriste sous la sauvegarde d'une prudence ordinaire, abandonnons-le à ses impressions personnelles !

Le *Creux-du-Van* est un vaste amphithéâtre de rochers s'élevant verticalement à 800 pieds au-dessus des terrains boisés qu'ils enserrent. Ce cirque, ouvert à l'est, offre par ses proportions gigantesques un spectacle unique et saisissant. C'est là que furent terrassés les derniers ours, que les derniers chevreuils succombèrent sous la balle meurtrière. De Noiraigue on y arrive en se dirigeant vers la *Ferme Robert*. Là le botaniste, tout en feuilletant le livre des voyageurs, s'enquiert de la *Roche-aux-Noms*, de la *Fontaine-*

aux-Froides-Eaux, de la station du rosage qu'il respectera. Si, aguerris, ils veulent poursuivre la route en vue d'une excursion scientifique, ils gagneront le talus formé par les fragments détachés des rochers perpendiculaires et escaladeront de son mieux les pierres roulantes. Ils voueront un jour à une exploration pénible, mais fructueuse : ils rapporteront des *Hieracium*, des *Carex*, des *Salix*, etc. Joies intimes de la science, à quel prix ne s'achètent-elles pas !

Les touristes en général se contentent de contempler le Creux-du-Van du haut des rochers qui le bordent et préfèrent l'ascension commode par le chemin en zig-zag. Cette voie unie et à pente égale aboutit à la métairie du *Soliat*, où une collation attend le voyageur affamé. Il s'assied à la table où le jour du repos les gens du pays aiment à venir prendre place autour d'une écuelle commune. Si l'énumération des mets qu'on y sert n'est pas longue (pain bis et crème) la maîtresse du logis n'en croit pas moins dans son cœur qu'on ne peut rien donner de mieux.

De la métairie on se dirige vers le bord du bassin semi-circulaire, qui en est à une portée de fusil et l'on arrive là où un objet léger, jeté et entraîné dans la profondeur, est, dit-on,

bientôt après ramené par un courant ascendant¹. On sonde de l'œil la profondeur du gouffre ; on estime par le jet d'une pierre, on mesure par la voix et l'écho la distance des parois. C'est presque avec anxiété qu'on voit un martinet, une corneille ou quelque autre volatile se lancer des bords de l'abîme vers le vide.

La fatigue se fait peu sentir dans les régions élevées. Le touriste se sent léger et ingambe. Il parcourt les plis et les reliefs du terrain sur des gazons jonchés de fleurs alpestres, au bruit du son argentin des clochettes, tantôt tournant les yeux vers les vallons verdoyants, tantôt vers la plaine inondée de reflets lumineux. Les trois lacs ne lui suffisent plus : il cherche un point où les eaux de Genève apparaissent comme un hâle lointain ; puis, des montagnes qui ferment à l'ouest le bassin du Léman, il ramène ses regards sur les pelouses qu'il a déjà foulées....

Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer !

Enfin le soleil baisse. Près de la ferme, à 20 minutes à l'est du Soliat, se prend un chemin

¹ C'est sans doute à cette circonstance qu'est due l'altération de l'orthographe originaire du nom de la montagne, dans lequel les uns voient un mot celtique, d'autres l'instrument d'agriculture dont la forme rappelle celle du cirque.

qui ramène au bord du lac. Si le touriste passe au-dessus de la métairie de Bevaix, de cette hauteur, tout en observant les gracieux contours de la rive nord du lac, il détermine le chemin qu'il va suivre pour le retour. Sera-ce *Vaumarcus* qui l'attirera, d'où le Taureau d'Uri et les cris de guerre : Grandson ! Grandson ! menèrent les Suisses à la victoire, ou *Gorgier* et son château si bien restauré, et ses pierres-bornes (pierres fixes, pierres à écuelles), ces anciens monuments qu'a laissés sur notre sol l'homme antéhistorique¹ ? Optera-t-il pour *Saint-Aubin* et ses grottes tapissées de capillaire, pour *Bevaix* et son abbaye délaissée, pour *Boudry*, que désolèrent au XIV^e siècle les violences d'une femme haineuse et vindicative² ? Se détournera-t-il sur *Cortailod*, village dont les produits sont chers à l'œnophile, connu des antiquaires par le résultat des fouilles lacustres, des malades par son établissement hydrothérapique (Chanélaz), des gourmets par la recrudescence

¹ Ces instruments du culte, isolés sur la rive nord du lac, militent en faveur de l'opinion qui, à l'époque antéhistorique, admet une succession de peuples sur le sol de l'Helvétie. Le culte sanguinaire des Celtes a été précédé par celui d'un peuple qui honorait les dieux par des libations.

² Marguerite, veuve du comte Louis de Neuchâtel, à laquelle la comtesse régnante, Isabelle, contestait ce douaire.

de vie que d'heureux essais de pisciculture assurent au lac et à l'Areuse. Sur ce sol molas-sique et encore plus loin, de riantes campagnes récréent les yeux et la maison blanche aux contrevents verts, qu'aimait tant Rousseau, égaie le paysage. Du haut d'une éminence artificielle se voit *Colombier*, village bien bâti, entouré de vignes, de vergers, de jardins, doté de magnifiques allées par un de nos princes dont se conserve le souvenir¹. Le château, élevé sur des constructions romaines et dont le premier seigneur connu mourut en 1261, est aujourd'hui une école d'instruction militaire.

Avant de quitter cet aimable séjour, accordons un souvenir à M. de Charrière et à la société d'élite qui, vers la fin du siècle passé, se rassemblait autour de l'auteur de *Caliste*, des *Lettres neuchâteloises*, etc.

Entre *Auvernier* et Neuchâtel, au fond d'un ravin dont un beau pont et un viaduc réunissent les flancs abruptes, est un petit village dès longtemps en renom par son industrie. Les eaux limpides du torrent (la Serrière) qui, de longue date ont fait mouvoir de pesants marteaux,

¹ Henri II, époux de cette duchesse de Longueville connue par les études historiques de M. Cousin.

et alimenté des usines, triturant, mixtionnent aujourd'hui la substance végétale exotique dont se confectionne un déjeuner reconfortant. C'est de *Serrières* que la presse tire ces feuilles qui quotidiennement s'envoient encore humides à l'adresse des lecteurs; c'est de là aussi que, voici plus de trois siècles, s'est répandue la première Bible en langue vulgaire (d'Olivetan), que publia la réforme religieuse. Si petit qu'il soit, à chaque pays advient un rôle dans l'œuvre civilisatrice des siècles.

FIN.

HAUTEURS AU-DESSUS DE LA MER

d'après Osterwald.

	Mètres.		Mètres.
Bayards (sol du clocher)	1009.5	Gorgier (château)	519.6
Berthière (Signal)	980.8	Gros-Taureau	1324.6
Boudry (gibet)	504.5	Joux (ferme au-dessus	
Brenets (sol de la tour).	827.7	des Ponts)	1172.4
Brevine (sol de la maison		Lac (niveau du) , (hau-	
blanche)	1085.3	teur moyenne de 1817	
Brot-dessous (auberge).	857.0	à 1856)	432.5
Buttes (Signal militaire)	897.0	Lignièrès (église)	807.0
Carré (Valanvron)	1034.0	Locle, Billodes	917.6
Cerneux — Péquignot		Loges (point culminant	
(chapelle)	1083.4	de la route)	1285.2
Cernier (pied de la tour)	833.8	Moron (Signal)	1209.1
Chasseral (Signal)	1608.8	Mont-du-Cerf (Borne) . .	1301.0
Chasseron	1609.1	Montmollin (Signal) . . .	779.0
Chaumont (Signal)	1172.4	Môtiers (parap. du pont)	
Chauffaut	1069.9	Neuchâtel (mole)	434.7
Chaux-de-Fonds (pied de		Planchettes (sol de l'é-	
la tour)	997.2	glise)	1067.4
Chaux-du-Milieu (pied		Ponts (milieu du vallon)	995.1
de la tour)	1077.0	Pouillerel (Signal)	1276.0
Champ-du-Moulin	616.0	Racine (Signal)	1440.4
Chuffort (auberge)	1228.7	Rullièrès (Signal)	1369.4
Coffrane (église)	799.7	Saint-Aubin (église) . . .	473.7
Côte-aux-Fées (église) . .	1042.7	Saint-Martin (église) . . .	746.7
Couvet (pont)	737.1	Saint-Sulpice	744.2
Cressier (tour)	504.9	Tête-de-Ran (Signal) . . .	1422.5
Crêt de l'Oure	1278.6	Tourne (Signal)	1289.2
Creux-du-Van (Signal) . .	1463.3	Valangin (sol de la route	
Enges (Signal)	856.3	devant la fontaine) . . .	652.6
Fontaines	769.2	Verrières (église)	938.9
Hauts-Geneveys (aub. de		— (Signal)	1218.5
l'Aigle)	983.9		

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
I. Orographie, géognosie, climat, flore, faune	5
II. Langue, origine de la population	51
III. Histoire	41
IV. Statistique, organisation	60
V. Industrie, commerce	78
VI. Culture, produits du sol	96
VII. Etablissements d'utilité publique, institutions diverses	108
VIII. Villes, villages, châteaux	117

ERRATA.

- Page 39, ligne 4, au lieu de : la *pute* (combe), lisez : la *Pute Combe*, etc.
» 39, » 15, lisez : *décrottoir* (decrottoire), *litterie* (pièces de lit), *pétrissoire* (pétrin).
» 62, » 13, au lieu de : 36,000, lisez : 86,000.
» 87, » 11, » *se joindre d'éminents*, etc., lisez : *ceux d'éminents*, etc.
» 107, » 10, » *règnent*, lisez : *règne*.
» 128, » 15, » *de ce dernier radical*, lisez : *de ce radical*.

RECENSEMENT FÉDÉRAL

DE LA POPULATION DU CANTON DE NEUCHÂTEL

AU 10 DÉCEMBRE 1860.

COMMUNES	NOMBRE		TOTAL des personnes recensées y compris celles momentanément absentes le jour du recensement.	Personnes absentes momentanément le jour du recensement.	SEXES.		ÉTAT CIVIL.				ORIGINE.					LIEU DE NAISSANCE.				SÉJOUR.			RELIGION.				LANGUES.				Nombre de pièces habitées.
	des maisons habitées.	des ménages.			Masculin.	Féminin.	Epoux vivant ensemble.	Epoux séparés ou divorcés.	Veuves et Veuf.	Colibataires.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'autres communes du canton.	Citoyens suisses d'autres cantons.	Etrangers.	Heimathlosen.	Dans la commune.	Dans une autre commune du canton.	Dans un autre canton.	A l'étranger.	Etablis.	En séjour momentané.	En passage.	Catholique.	Protestante.	Autres confessions chrétiennes.	Israélites et autres.	Allemand.	Français.	Italien.	Romansch.	
DISTRICT DE NEUCHÂTEL																															
Neuchâtel	745	2076	10537	146	5153	5384	2865	176	656	6840	1807	2208	4775	1638	109	2850	2761	3501	1425	7564	2818	155	1551	8831	52	103	372	1695	9	8380	
Combes	13	13	78		33	45	20	1	5	52	3	34	38	1	2	48	27	2	1	78	24							13	53		
Cornaux	80	93	471		236	235	120	8	36	307	154	88	197	26	6	244	89	130	8	359	110	2	7	464			15	78	332		
Cressier	112	158	668	4	343	325	214	4	41	409	244	104	170	103	47	450	87	115	16	623	44	1	467	196		5	12	146	609		
La Coudre	35	53	252	8	130	122	80	3	14	155	14	50	149	28	11	8	136	79	29	205	47		51	201			15	38	208		
Enges	32	41	238		126	112	74	4	10	150	56	75	88	18	1	131	60	38	9	212	26		96	134		8	10	31	188		
Epagnier	9	11	52	1	32	20	18	2	4	28	6	17	29			17	12	20	3	45	7			52			11	61			
Hauterive	59	98	402	1	200	202	130	3	28	241	51	76	249	18	8	190	67	133	12	344	57	1	25	377			1	97	237		
Landeron	178	252	1140	1	598	542	331	22	70	717	635	76	317	99	13	744	76	248	72	1004	134	2	838	294		8	30	220	932		
Lignières	106	148	705	1	374	331	206	3	48	448	445	59	195	6		451	120	129	5	635	68	2	16	689			11	137	542		
Marin	41	59	445		224	221	70	26	43	306	34	183	200	19	9	113	162	149	21	299	146		11	434			9	50	383		
Saint-Blaise	154	267	1252	10	618	634	362	24	91	775	160	274	695	97	26	555	235	404	58	988	259	5	123	1129			58	209	869		
Thielle	11	13	172		38	134	24	1	1	146	2	25	99	46		6	38	83	45	63	109		1	171			3	10	119		
Voëns et Maléy	7	7	50		29	21	14		1	35	8	8	29	5		11	19	19	1	47	3			50			2	5	35		
Wavre	13	16	100	2	45	55	24	2	8	66	25	13	53	9		41	20	36	3	82	18		1	99			4	12	66		
TOTAL	1595	3305	16562	174	8179	8383	4552	279	1056	10675	3644	3290	7283	2113	232	5859	3909	5086	1708	12548	3846	168	3211	13175	60	116	542	2752	11	13014	
DISTRICT DE BOUDRY																															
Auvergnier	120	181	703	4	315	388	216	13	51	423	169	210	274	43	7	297	191	165	50	579	124		39	664			11	170	532		
Areuse	11	14	82		39	43	22		5	55		39	43			23	33	24	2	56	21	5		82			2	12	68		
Bôle	51	79	290		136	154	94	5	27	164	55	96	107	31	1	117	96	49	28	250	40		25	265			5	74	246		
Brot-Dessous	40	57	255		146	109	88	7	11	149	168	25	18	26		188	31	13	23	208	47		23	232			1	56	101		
Bevaix	129	181	782	10	416	366	254	14	58	456	260	207	263	43	9	425	165	154	38	633	149		31	749			21	160	554		
Boudry	191	316	1536	11	771	765	493	22	93	928	251	394	780	102	9	698	388	357	93	1258	273	5	85	1442		6	2	25	1099		
Colombier	129	207	1013	5	469	544	266	18	67	662	130	257	552	63	11	394	246	311	62	754	253	6	66	941		6	14	191	869		
Cortailod	171	268	1188	11	550	638	372	19	93	704	316	244	565	50	13	654	215	265	54	1035	149	4	27	1153		8	10	258	896		
Corcelles et Cormondrèche	174	267	1191	1	567	624	347	13	88	743	250	441	417	69	14	468	383	280	60	967	223	1	76	1115			11	256	988		
Fresens	40	44	225		116	109	62	7	14	142	108	49	62			595	259	114	18	848	136	2	24	962			7	203	686		
Gorgier	165	210	986	3	522	464	329	19	59	579	488	272	169	41	16	595	259	114	18	848	136	2	24	962			7	203	686		
Montalchez	57	66	319		172	147	108	7	24	180	74	117	123	3	2	208	67	42	2	285	34		2	317			1	65	187		
Montmolin	26	45	249		134	115	67	5	14	163	89	80	71	9		121	82	37	10	226	23		18	228		3	4	40	126		
Peseux	82	150	671	5	327	344	198	12	49	412	130	179	326	33	1	427	161	90	19	622	74	1	31	666			15	135	503		
Rochefort	106	150	697	3	349	348	230	13	40	414	312	170	182	32	1	147	292	80	32	476	74	1	12	539			12	134	389		
Saint-Aubin	87	134	551		267	284	173	13	43	322	46	293	171	41		142	87	35	6	229	41		11	259			1	63	170		
Sauges	45	64	270	2	140	130	87	9	18	156	145	62	58	5		93	37	44	6	133	46	1	7	173			1	36	143		
Vaumarcus	24	36	180		81	99	62	4	7	107	74	27	69	9	1	16	14	8		26	12			38				8	37		
Vernéaz	8	8	38		25	13	10	2	4	22	22	9	7			16	14	8		26	12			38				8	37		
TOTAL	1656	2477	11226	55	5542	5684	3478	202	765	6781	3105	3171	4257	603	90	5459	2986	2252	529	9345	1853	28	515	10683	23	5	141	2331	5	8183	
DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS																															
Noiraigue	54	80	411	1	222	189	134	10	18	249	137	123	115	36		180	123	80	28	374	37		29	368			6	74	215		
Travers	178	388	1995	4	1045	950	632	36	125	1202	753	407	744	78	13	1080	429	408	78	1770	212	13	87	1900			5	383	1294		
Couvet	222	410	1990	10	975	1015	578	44	121	1247	745	450	613	181	1	1065	431	373	121	1666	315	9	112	1853		14	49	360	550		
Môtiers	128	244	1176	1	569	607	350	19	59	748	465	263	399	49		705	224	206	41	1041	135		48	1128			11	244	698		
Boveresse	68	115	531	4	269	262	156	4	35	336	138	185	189	13	6	246	186	86	13	504	26	1	25	506			11	102	371		
Fleurier	216	536	2664	8	1323	1341	818	13	161	1672	519	825	1065	249	6	1004	808	651	201	2380	281	3	205	2447		12		536	1994		
Saint-Sulpice	84	168	824		436	388	264	18	51	491	151	263	326	84		294	291	162	77	776	46	2	101	717		6	19	146	397		
Buttes	179	313	1407	1	706	701	467	20	116	804	819	251	278	53	6	903	302	168	34	1328	79		32	1374		1	6	307	984		
Côte-aux-Fées	141	194	1047	1	556	491	274	19	69	685	593	154	257	43		745	98	170	34	1039	7	1	34	1002		10	1	193	717		
Verrières	189	395	1864	10	936	928	574	36	135	1119	1031	195	349	289</																	


CARTE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

D'après
A. DE MANDROT (ÉDITION DE 1853)

et
d'autres sources récentes.

NEUCHÂTEL

E. Klingebiel, Libraire éditeur
1861.



Légende.

- Chemins de fer et station
- grandes routes
- frontières de district
- frontières du canton

Les profondeurs du lac sont marquées en pieds de France.



Errata non indignis :

1^{re} 45: 1648

47 dérivé

57 ajoutée

70 remplacées

90 complete en argent 30 fr. en
or 100 fr.

95 simple conformité

122 ajoutées

127 inondées

W. lumières

139 projectiles fratricides

129 mille-deux

62 (Note regale regie)

